

# LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LA CEE ET LES PAYS DU MAGHREB

Louis BLIN et Benoît PARISOT

## INTRODUCTION

Si l'on définit la notion d'ensemble économique par la densité des relations économiques entre les éléments qui le constituent, le Maghreb ne forme pas un ensemble du point de vue économique. Les pays du Maghreb sont moins liés entre eux qu'avec des pays non-maghrébins, européens surtout. Pour les milieux économiques, leur sous-développement commun les place cependant dans la même catégorie, mais on ne peut justifier économiquement leur dissociation des autres pays sous-développés. L'impact économique de la création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) par l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie en 1989 étant faible jusqu'à présent, la prise en compte simultanée de ces pays dans une analyse économique serait surtout un pari sur l'avenir. L'intégration de l'Égypte dans l'étude serait également justifiable à maints égards.

Objet de cette étude, les trois pays du « petit » Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) présentent en revanche une cohésion culturelle qui a des conséquences politiques et économiques. Les rassembler dans une étude économique constitue donc une reconnaissance des fondements culturels de l'économie et du fait qu'une analyse économique ne peut pas se limiter au strict cadre économique. A l'inverse, la CEE peut être considérée comme un ensemble économique, mais elle manque d'unité culturelle. Les deux ensembles objets de cette étude sont ainsi non seulement inégaux, à l'évidence, mais de nature sensiblement différente, donc difficilement comparables. Leurs relations ne peuvent donc pas être analysées de la même façon que pour deux ensembles homogènes.

Après avoir posé un diagnostic rapide sur l'état actuel de l'économie de chacun des trois pays considérés, sans agréger au niveau régional par impossibilité d'appréhender une « économie maghrébine », l'étude cherchera au contraire à dégager dans quelle mesure cette agrégation peut être tentée pour ce qui est des liens économiques entre le Maghreb et la CEE. Leur analyse amènera à se demander dans quelle mesure ils mettent en lumière une dépendance maghrébine, tout en discutant de la pertinence de ce concept aux acceptions multiples, puis si une dynamique de contribution de la CEE au développement du Maghreb est enclenchée. Il sera alors possible d'évoquer les perspectives des relations euro-maghrébines.

I – RAPPEL SUR L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE DU MAGHREB :  
UNE ORIENTATION MAINTENANT PARTOUT LIBÉRALE DES POLITIQUES  
ÉCONOMIQUES, MAIS DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES  
ET DES RÉSULTATS INÉGAUX

### 1.1. Contexte, calendrier et style des politiques de libéralisation économique

Les trois pays du Maghreb ont pris dans les années 1980 un tournant majeur de politique économique. *C'est le Maroc qui a commencé le plus tôt* : des politiques de « stabilisation » (c'est-à-dire restrictives sur le plan budgétaire et monétaire) avaient dû être adoptées dès 1978, le poids des projets d'équipement et de la guerre du Sahara étant devenu insoutenable dans un contexte de retombée des cours des phosphates aggravé à partir de 1979 par le deuxième choc pétrolier ; ces efforts et l'accord avec le FMI de 1980 n'avaient cependant pas suffi à éviter une crise financière (mars 1983), à cause notamment de cours des phosphates particulièrement déprimés et du retour à une politique budgétaire plus expansionniste. Cette crise a été suivie par des accords de rééchelonnement de dette avec les clubs de Paris (créanciers publics) et de Londres (banques commerciales), même si la période 1983-1986 a été heurtée sur le plan de la politique conjoncturelle et des relations avec le FMI ; c'est également de la période suivant la crise de 1983 que date la mise en place d'une véritable politique de libéralisation de l'économie, largement influencée par la Banque Mondiale qui a soutenu les mesures « d'ajustement » par une série de prêts conditionnels ; celles-ci avaient pour but d'améliorer l'allocation des ressources, et de stimuler les exportations : le Maroc a en particulier laissé glisser sa monnaie en termes effectifs réels, et à partir de fin 1985 procédé à une baisse des subventions (concernant notamment les engrais), parallèlement à une hausse des prix payés aux producteurs agricoles, suivie par une libéralisation de la majorité des prix ; l'importante politique d'ouverture aux importations, qui se poursuit aujourd'hui, était également initiée, même si elle a pu à certains moments être ressentie comme contradictoire (en ce qui concerne certaines taxes à l'importation) avec les exigences budgétaires du FMI. C'est en partie sous l'influence de ce dernier qu'a en outre été procédé à des réformes fiscales (introduction de la TVA en 1986, réforme décidée en 1989 de la fiscalité directe). Enfin a eu lieu tout récemment une libéralisation des investissements étrangers (cf. § 3.4), et des privatisations viennent d'être autorisées par le Parlement.

*En ce qui concerne la Tunisie*, les premières mesures importantes de libéralisation de la décennie (1) ont été prises fin 1986, dès la mise en place d'un accord avec le FMI, suite à des difficultés conjoncturelles importantes, dues notamment à l'effondrement des prix du pétrole. Ces mesures étaient, comme dans le cas du Maroc, soutenues par des prêts de la Banque Mondiale, et concernaient en particulier la libéralisation des prix et l'ouverture aux

(1) L'orientation de la politique économique tunisienne était déjà la plus libérale parmi les pays arabes, en concurrence peut-être avec certains pays du Golfe.

importations (suppression des licences à l'importation, harmonisation et réduction des tarifs douaniers). Par comparaison avec le Maroc, on peut remarquer un effort plus marqué de restructuration du secteur public (fermeture de la STIA et début effectif des privatisations en 1988), un discours plus libéral des responsables économiques, et sans doute une plus grande marge de manœuvre face au FMI, la Tunisie n'ayant pas dû rééchelonner sa dette (il faut un accord avec le FMI pour tout nouveau rééchelonnement d'échéances au Club de Paris).

*Enfin en ce qui concerne l'Algérie*, l'arrivée au pouvoir en 1979 du Président Chadli avait favorisé une révision prudente de la politique économique, l'accent étant mis sur l'utilisation des capacités de production déjà installées, concurremment à un ralentissement de l'effort d'investissement, sur la satisfaction de certains besoins de consommation et sur les infrastructures ; parallèlement, une certaine légitimité était reconnue au secteur privé dont le développement était encouragé. L'économie algérienne restait cependant presque complètement étatisée, peu comparable en cela à celle de ses deux voisins maghrébins. Un premier tournant important a eu lieu en 1987, après le choc de 1986 (effondrement des prix du pétrole, aggravé par la baisse du dollar par rapport aux monnaies européennes (2), rendant nécessaire des mesures sévères de compression de demande interne et de restrictions quantitatives à l'importation) ; un texte a été ainsi voté sur les entreprises publiques (augmentation de leur autonomie et transparence financière) ; les mesures les plus effectives ont cependant été celles portant sur la fixation, plus flexible, des prix du gaz à l'exportation, une dévalorisation du dinar, et la désétatisation d'une grande partie des exploitations agricoles. Le deuxième tournant est constitué par le programme de libéralisation annoncé en octobre 1989, et actuellement mis en place, avec notamment la très importante loi sur la monnaie et le crédit (mars 1990), instituant l'indépendance de la Banque d'Algérie, qui reçoit toutes les prérogatives d'une vraie banque centrale, la fin du crédit automatique pour les entreprises publiques, et une libéralisation des investissements étrangers. Etant donné les orientations de départ, la libéralisation de l'économie n'est bien entendu à ce stade qu'amorcée, et il reste de nombreuses étapes à franchir, tant en ce qui concerne les textes (il manque une loi sur les faillites, les entreprises n'ont pas encore l'autonomie complète qui est prévue en matière d'utilisation des devises, etc...) que la pratique des relations économiques. Il semble que l'influence du FMI sur la définition de la politique économique ait été moins sensible que dans le cas de la Tunisie et a fortiori du Maroc : l'Algérie a en effet signé avec le FMI (31 mai 1989) pour un accord de confirmation assorti d'un crédit stand-by, mais le fait que cet accord ait été signé « à froid » a permis que la conditionnalité soit « douce ».

---

(2) Les exportations d'hydrocarbures sont libellées en USD (dollar des Etats-Unis), alors que la plus grande partie des importations algériennes sont libellées en monnaies européennes ; une baisse de l'USD par rapport aux monnaies européennes signifie donc ipso facto une dégradation des termes de l'échange pour l'Algérie. En 1986, la conjonction de ce phénomène et de la chute des prix du pétrole a signifié pour l'Algérie une détérioration des termes de l'échange de plus de 50 % !

On peut remarquer en revanche deux points communs dans les « tour-nants libéraux » des trois pays du Maghreb : d'une part le fait qu'ils sont intervenus après des crises financières, et d'autre part la forte implication de la Banque Mondiale dans la définition, la mise en œuvre et le financement des réformes de structure (3).

## 1.2. Les résultats économiques des trois pays du Maghreb dans les années 1980

Les graphiques 1 à 3 montrent l'évolution des principaux indicateurs économiques des pays du Maghreb au long des années 1980.

En ce qui concerne la croissance tout d'abord, le chiffre de la croissance moyenne annuelle du Produit Intérieur Brut (PIB) en volume enregistrée entre 1980 et 1990 va de 3,7 % pour le Maroc à 3,0 % pour l'Algérie, le chiffre pour la Tunisie étant de 3,6 %. *Cette croissance est supérieure à celle des pays européens pendant la décennie* (avec par exemple 2,2 % pour la France) (4) ; *en revanche, elle ne se compare favorablement ni à la croissance d'un certain nombre d'autres pays en développement* (comme par exemple la Turquie, pour rester dans la zone méditerranéenne, qui a obtenu une croissance moyenne de 5,1 %), *ni avec la croissance démographique* : la population algérienne a crû dans la période considérée de 3,1 %, la population marocaine de 2,7 %, la tunisienne enfin de 2,5 % (contre 0,5 % pour la France et 2,7 % pour la Turquie). Le PIB réel par tête n'a donc que peu augmenté au Maroc et en Tunisie, et il a régressé en Algérie. En ce qui concerne les variations de la croissance dans le temps, le graphique 1 montre que le profil de croissance du Maroc et de la Tunisie est resté plus ou moins constant au long de la décennie, avec cependant des à-coups annuels correspondant à une forte dépendance par rapport aux données climatiques (5) ; en revanche, la croissance de l'Algérie était la plus vigoureuse du Maghreb au début de la décennie, avant de devenir nulle ou légèrement négative à partir de 1986, puis de montrer une faible reprise les deux dernières années.

Le deuxième graphique montre *l'évolution de l'équilibre externe*. Là également, on constate une *forte divergence entre Algérie d'une part, Maroc et Tunisie de l'autre*. En ce qui concerne l'Algérie, la première moitié de la décennie est marquée par l'équilibre des paiements courants et, par conséquent, un léger mouvement de désendettement ; celui-ci fait place en 1986 à un fort déficit, suite à l'effondrement des prix du pétrole, puis à un rétablissement en 1987 grâce à la reprise pétrolière et à un effort considérable de compression des importations, à une rechute en 1988 suivie d'une faible amélioration

(3) Le FMI s'occupe de « stabilisation », c'est-à-dire de la restauration à court terme des équilibres financiers, et la Banque Mondiale d'« ajustement », c'est-à-dire de réformes de structure.

(4) Ce qui signifie, étant donné les écarts existants, que le surcroît de production française sur la décennie est, exprimé nominalement, par exemple en USD, supérieur au surcroît de production de l'ensemble des pays du Maghreb ; autrement dit, les écarts se réduisent relativement (avant de tenir compte de l'effet démographique), mais ils s'accroissent en valeur absolue.

(5) Cette dépendance s'explique par le fait que la production agricole, notamment céréalière, peut varier très fortement d'une année sur l'autre selon que les conditions climatiques sont favorables ou non, et par le poids important de l'agriculture dans le PIB de ces deux pays (17 % et 14 %).

en 1989, la remontée des recettes pétrolières étant assez largement compensée par une vive reprise des importations ; un mouvement d'endettement net a donc lieu au cours de la deuxième partie de la décennie, la progression de la dette exprimée en USD étant aggravée par la dépréciation de cette devise par rapport aux devises européennes et japonaise, dans lesquelles est libellée à ce moment environ la moitié de la dette algérienne. En ce qui concerne la Tunisie et surtout le Maroc, le début des années 1980 est marqué par de forts déséquilibres, qui se résorbent de façon assez spectaculaire à partir du milieu de la décennie sous l'effet de politiques restrictives et d'un dynamisme à l'exportation, dû notamment à des réformes de structure et à l'amélioration de la conjoncture internationale ; le solde extérieur se dégrade à nouveau (dans le cas du Maroc) en 1989 ; c'est donc sur la première moitié de la décennie qu'est concentrée la progression de la dette extérieure marocaine, et dans une moindre mesure tunisienne, même si, exprimées en USD, elles se gonflent encore en 1987 pour les causes monétaires mentionnées.

Le graphique 3, complémentaire du précédent, montre l'évolution des exportations de biens manufacturés, indicateur de dynamisme du pays, depuis 1984, le cas de l'Algérie n'étant ici pas pris en compte étant donné la part marginale de ce type d'exportations dans son commerce extérieur (6). En ce qui concerne le Maroc, la courbe inférieure ne comprend que les produits finis (biens de consommation non alimentaires ou d'équipement), alors que la courbe supérieure inclut en sus les produits semi-finis comme les engrais phosphatés et les produits alimentaires transformés ; la raison de cette discrimination est que les premiers sont beaucoup moins susceptibles que les seconds de subir des variations de prix à la baisse, et qu'ils sont beaucoup plus représentatifs du dynamisme industriel du pays à l'exportation. Les données manquent pour faire une telle distinction en ce qui concerne la Tunisie, mais la part des produits finis dans ses exportations manufacturées est beaucoup plus importante que dans le cas du Maroc. Sur la période choisie, 1984-1989, on constate une forte progression des exportations manufacturées tunisiennes (exprimées en USD, elles ont augmenté de 21,2 % par an en moyenne), ainsi que des exportations de produits finis marocains (+22,1 % en moyenne annuelle), mais à partir d'une base bien plus réduite, ce qui explique que la pente de la courbe (2) soit plus faible que celle de la courbe (3) ; les exportations manufacturées totales marocaines ont augmenté en revanche un peu moins rapidement (11,8 % annuellement). Les chiffres équivalents (progression annuelle moyenne entre 1984 et 1989 des exportations manufacturées (7)) sont de 13,2 % pour la Turquie, 16,8 % pour la Corée, 17,3 % pour Taïwan, 18,4 % pour le Mexique, 19,8 % pour la Malaisie, 21,4 % pour la Chine, enfin 33,0 % pour la Thaïlande, champion du monde en la matière ; ceci souligne l'excellente performance de la Tunisie, même si ses exportations sont bien entendu nettement plus faibles que celles de chaque autre pays évoqué ci-dessus. *La performance du Maroc est plus difficilement interprétable*, puisque ses exportations manufacturées totales (y compris les

(6) Due avant tout à l'option algérienne d'industrialisation par substitution aux importations (c'est-à-dire de constitution d'unités industrielles tournées vers le marché intérieur).

(7) Incluant les produits alimentaires transformés, mais excluant les produits énergétiques.

produits phosphatés) ne progressent que modérément, alors que les seules exportations de produits finis sont au contraire particulièrement dynamiques, mais à partir d'une base singulièrement faible.

### 1.3. Quelques éléments de structure des 3 pays du Maghreb en 1990

Les fiches jointes en annexe donnent les principaux renseignements macro-économiques sur les trois pays étudiés. Nos commentaires porteront sur le niveau de développement, la dette, et les forces et handicaps comparés des trois pays.

*L'indicateur le plus usuel du niveau de développement d'un pays est le Produit National Brut (PNB) par habitant.* On prend en général le chiffre calculé par la Banque Mondiale (8), laquelle prend soin de lisser les taux de changes sur plusieurs années ; par cette méthode, l'Algérien avait en 1988 un revenu théorique moyen de USD 2360, le Tunisien 1230, le Marocain 830. L'avantage de l'Algérie est sans doute quelque peu exagéré par son taux de change surévalué, et par la méthode de lissage, qui ne tient que partiellement compte de la dévalorisation récente du dinar ; il n'en reste pas moins que *les écarts mesurés par cet indicateur sont importants et doivent être soulignés.* Le PNUD (9) propose depuis peu un indicateur incorporant, en plus du précédent, l'espérance de vie à la naissance et le taux d'alphabétisation des adultes : l'« indicateur de développement humain ». La hiérarchie des pays du Maghreb selon cet indicateur est partiellement modifiée, puisque la Tunisie passe en tête avec un rang « inversé » (plus un pays est développé, plus son rang est élevé) de 60, contre 57 pour l'Algérie et 44 pour le Maroc ; les trois pays (mais surtout l'Algérie) ont avec cet indicateur composite un classement mondial inférieur à celui qui est le leur avec le seul critère du PNB par habitant. Enfin, les indicateurs d'éducation (10) montrent une position relative favorable de la Tunisie, moyenne de l'Algérie, et défavorable du Maroc, tandis que pour les indicateurs de santé, l'Algérie est en tête devant la Tunisie et enfin le Maroc.

*En ce qui concerne la dette extérieure, les trois pays du Maghreb sont dans des situations largement différentes :* le Maroc a commencé en 1983 une série de rééchelonnements, tant sur les échéances en principal de sa dette due aux banques internationales (Club de Londres), que sur celles de principal et d'intérêts dues aux Etats partenaires (Club de Paris) ; aujourd'hui, il se situe, d'après la classification de la Banque Mondiale se basant sur quatre ratios de dette (11), parmi les pays « très endettés » (son ratio de dette totale sur exportations de biens et services (12) était de 294,3 % fin 1988

(8) *Rapport sur le Développement dans le Monde 1990.*

(9) *Human Development Report*, Programme des Nations Unies pour le Développement, New York/London, 1990.

(10) Cités par A. CHEVALLIER et V. KESSLER, *Économies en développement et défis démographiques, Algérie-Égypte-Maroc-Tunisie*, La Documentation Française, Paris 1989.

(11) Ratio de la dette totale sur les exportations de biens et services ; ratio de la dette totale sur le Produit National Brut ; ratio du service (i.e. principal plus intérêts) de la dette sur les exportations de biens et de services ; ratio des intérêts sur les exportations de biens et de services.

(12) Ce ratio est le principal indicateur de poids de l'endettement pour un pays ; pour le détails des ratios et de leur évolution, le lecteur pourra se reporter à l'article de Louis Blin *L'évolution de la dette maghrébine de 1980 à 1988, Maghreb Sélection*, 21 mars 1990.

d'après la Banque Mondiale (13), notre prévision pour fin 1990 étant 275 %) ; il a recouvré une situation de solvabilité partielle, dans la mesure où les échéances concernant la dette contractée après 1983 sont honorées, mais ceci n'est rendu possible que par la poursuite des rééchelonnements signalés. En revanche, ni l'Algérie ni la Tunisie n'ont dû demander de rééchelonnement de leurs échéances de dette extérieure. La seconde est cependant, avec un ratio de dette sur exportations de biens et services de 137,3 % (14) fin 1988 et 128 % selon notre prévision pour fin 1990 dans une bien meilleure position que la première ; en effet, l'Algérie a non seulement une dette plutôt lourde (elle est classée par la Banque Mondiale parmi les pays « moyennement endettés », et considérée par les banquiers comme étant à la limite de la solvabilité (15)), mais encore la structure de cette dette est très défavorable, l'Algérie ayant chaque année à en rembourser une proportion très importante (autrement dit, la maturité moyenne de la dette algérienne est bien trop courte) (16) ; de fait l'Algérie était pendant l'été 1990 dans une situation de liquidité presque désespérée, avec des arriérés de paiement substantiels, avant de voir cette situation s'améliorer grandement suite à la vive hausse des prix du pétrole à partir d'août.

Pour compléter ce tableau des forces et handicaps comparés des trois pays, on peut ajouter que l'Algérie et le Maroc offrent la plus forte vulnérabilité en termes de répartition sectorielle du commerce extérieur : l'Algérie, car ses exportations sont constituées en quasi-totalité d'hydrocarbures (mais avec l'avantage de pouvoir augmenter de façon certaine les volumes de gaz exportés dans les années à venir) ; le Maroc, car une forte proportion de ses exportations (34 % sur la moyenne 1988/89) est constituée de produits phosphatés, dont le marché est à croissance relativement lente et caractérisé par des surcapacités sur le plan mondial (ce qui signifie des accidents possibles sur les prix comme sur les débouchés, comme on l'a vu en 1989.)

*Au total, il apparaît que la Tunisie est dans la situation économique la plus favorable des trois pays du Maghreb. L'Algérie est actuellement dans une passe difficile, avec une modification en cours de la totalité des règles du jeu économique interne ; la restructuration, forcément douloureuse, de son économie devrait encore durer plusieurs années, mais l'Algérie garde sur le moyen-terme l'atout considérable que représente sa rente d'hydrocarbures. Enfin le Maroc a sans doute le plus grand potentiel de croissance (marché su-*

(13) Banque Mondiale, *Trends in Developing Economies*, 1990.

(14) *Ibid.*

(15) Son ratio de dette sur exportations de biens et services était de 287,9 % fin 1988 d'après la Banque Mondiale, ref. citée ; il s'est considérablement amélioré depuis lors, grâce principalement à la vive progression des revenus d'hydrocarbures, pour revenir sans doute en deçà de 200 % à fin 1990 ; si les prix du pétrole baissent à nouveau, le ratio aura tendance à remonter. Il faut signaler par ailleurs la première estimation de la dette due par l'Algérie à l'URSS et ses ex-alliés est-européens dans le recueil de l'OCDE, *Statistiques de la dette extérieure à fin 1989*, Paris 1990, à USD 4 129 millions ; la prise en compte de ces créances alourdit évidemment le total jusque-là considéré par l'OCDE (déjà traditionnellement supérieur à celui donné par la Banque Mondiale) de la dette algérienne et ses ratios ; il n'est cependant pas certain que cette inclusion soit légitime, ceci dépendant de la façon dont le service de cette dette est assuré.

(16) Les autorités algériennes tentent actuellement de « restructurer sans rééchelonner » la dette extérieure, ce qui consiste à essayer de convaincre les principales banques créditrices de refinancer des crédits à court terme arrivés à échéance par des prêts à moyen terme.

*périeur en taille au tunisien, coûts les plus faibles, libéralisation économique bien avancée), mais c'est aussi le moins développé des trois et le plus vulnérable.*

## II – LES LIENS ÉCONOMIQUES MAGHREB-CEE : DANS QUELLE MESURE PEUT-ON PARLER DE DÉPENDANCE ?

Quelques éléments sur la taille respective des deux ensembles pour commencer : le Maghreb à 3 a une superficie de 2,99 millions de km<sup>2</sup> et la CEE à 12 de 2,37 (17) millions de km<sup>2</sup> : leurs populations respectives étaient de 55,6 et 324 (18) millions d'habitants en 1988 ; enfin leurs PIB respectifs de 86,1 et 4762,6 (19) milliards d'USD en 1988. Autrement dit, la CEE avait, en 1988, 5,8 fois plus d'habitants que le Maghreb à 3 et un produit intérieur brut 55 (20) fois supérieur... Ces chiffres, relatifs aux entités elles-mêmes, ne renseignent cependant pas sur la question proposée, celle de la dépendance ; il convient pour cela de s'interroger sur les liens économiques, c'est à dire en tout premier lieu commerciaux, entre les deux groupes de pays.

### 2.1. Le commerce extérieur du Maghreb est très concentré sur la CEE

*Les graphiques 4, 6 et 8 montrent la part de la CEE et de la France dans les exportations de chacun des trois pays du Maghreb.* En ce qui concerne les exportations algériennes, on constate un déclin de la part de l'Europe et de la France comme débouchés, correspondant à la diversification croissante des exportations algériennes d'hydrocarbures, et tout spécialement celles de gaz (développement des ventes à des sociétés américaines, à la Tunisie, et, à l'intérieur de la CEE, à la Belgique et à l'Italie) ; la part de la France comme débouché est très modeste en fin de période, étant donné la faiblesse des ventes de pétrole à ce pays, alors que la part de la CEE reste très élevée, à 60 % ; en ce qui concerne le Maroc, la part de la CEE dans ses ventes plafonne ou s'effrite très légèrement à haut niveau (autour de 60 %), tandis que celle de la France est stabilisée à près de 30 % après avoir légèrement progressé en 1986 ; en ce qui concerne enfin la Tunisie, on constate une progression sensible de la part de la CEE dans ses exportations entre 1984 et 1987, jusqu'à un niveau record de 80 %, avant une légère dégrue ; cette part reste cependant considérable à 75 %, dont 25 % pour la seule France.

*Les graphiques 5, 7 et 9 montrent quant à eux la part de la CEE et de la France dans les importations de chacun des trois pays du Maghreb.* L'impression générale est celle d'une stabilité encore plus prononcée que pour les exportations, si l'on excepte les années 1982-1985 dans le cas du Maroc. C'est à nouveau la Tunisie qui fait relativement le plus appel à la CEE comme fournisseur, à hauteur de près de 70 % en fin de période, suivie par

(17) Y compris la partie orientale de l'Allemagne, ex-RDA (108 000 km<sup>2</sup>).

(18) 341 en ajoutant la population de ce qui était à l'époque la RDA.

(19) 4922,6 en ajoutant une estimation du PIB de ce qui est maintenant la partie orientale de l'Allemagne.

(20) Respectivement 6,1 fois et 57 fois plus sur une base CEE+RDA.

l'Algérie (un peu plus de 60 %) ; dans le cas du Maroc, la part plus faible de la CEE dans ses fournisseurs s'explique largement par le fait qu'il doit importer, contrairement aux deux autres pays, la quasi-totalité de son énergie. La part de la France comme fournisseur est en revanche très voisine dans les trois cas, à un peu plus de 20 %. On peut ajouter à titre de comparaison que la part de l'Italie comme fournisseur est en 1989 de 14,5 % en Algérie (contre 11 à 13 % les années précédentes), de 5,8 % au Maroc (sans progression sensible), de 13,5 % en Tunisie (sans progression sensible) ; la part de l'Espagne est globalement stable, avec 2,2 % des importations algériennes, 8,6 % des marocaines et 3,9 % des tunisiennes.

*Il apparaît ainsi que le commerce extérieur du Maghreb est largement concentré sur la CEE.* Cependant, pour apprécier véritablement le niveau de cette concentration, la seule façon est de procéder à une comparaison internationale. Pour ce faire, ont été retenus des pays de niveau de développement (mesuré par le PNB/habitant) comparable à celui des pays du Maghreb : le Cameroun (USD 1010 (21)) la Turquie (1280), le Brésil (2160), la Colombie (1180), le Mexique (1760), la Malaisie (1940), et la Thaïlande (1000). Une remarque de méthodologie est nécessaire à ce stade : on peut en effet contester le fait de prendre la CEE comme un partenaire en soi, et non chaque pays-membre ; ce choix est cependant largement justifié par la comparaison même qui est faite : les premiers pays partenaires sont, mis à part la CEE, le Japon et les Etats-Unis d'Amérique (E.U.) dans tous les cas sauf un ; or le poids économique des E.U. est comparable à celui de la CEE dans son ensemble, alors que celui de n'importe quel pays-membre est en revanche bien plus faible, le cas du Japon étant intermédiaire ; considérer la CEE comme un partenaire en tant que tel face aux E.U. (et au Japon) permet donc de mieux équilibrer l'analyse ; dernier argument, la convergence conjoncturelle des pays de la CEE est déjà élevée et devrait s'accroître avec l'entrée de la livre britannique dans le système monétaire européen.

La conclusion sur le fond se tire d'elle-même à la lecture du graphique 10 : *les pays du Maghreb sont les seuls de l'échantillon avec le Cameroun et le Mexique à voir une part aussi importante (60 % environ en moyenne) de leur commerce extérieur occupée par leur premier partenaire.* Ceci semble suggérer que la concentration géographique du commerce extérieur est liée à la proximité géographique et/ou à des liens historiques prégnants (cas de l'Afrique subsaharienne francophone) ; il semble également que le Japon ne soit jamais un partenaire aussi dominant que peuvent l'être dans certains cas la CEE ou les E.U., ce qui tendrait à expliquer que la concentration du commerce extérieur sur le premier partenaire soit moins importante pour les pays en développement d'Asie que pour ceux d'Amérique Latine, d'Afrique ou du Moyen-Orient.

---

(21) Ce chiffre et les suivants, valant pour 1988, sont tirés du *Rapport sur le Développement dans le Monde 1990* de la Banque Mondiale.

## 2.2. Les échanges commerciaux CEE-Maghreb sont marqués par une forte asymétrie

Il est intéressant, après s'être demandé ce que représentait la CEE dans le commerce extérieur maghrébin, de s'interroger sur la *part du Maghreb à 3 dans les exportations et les importations de la France et de la CEE, dont l'évolution apparaît sur les graphiques 11 et 12* ; précisons que les courbes « CEE, commerce intracommunautaire inclus » montrent la part moyenne du Maghreb dans les échanges des pays de la Communauté ; les courbes « CEE, commerce intracommunautaire exclus » concernent en revanche les échanges de la CEE, considérée comme un tout, avec l'extérieur. On constate que la part du Maghreb dans les échanges en 1989 est modeste dans tous les cas : de 0,99 % (dans les importations totales de la CEE) à 2,65 % (dans les exportations françaises). En ce qui concerne les pays européens pris un à un, la part du Maghreb est de 1,5 % dans les exportations italiennes, de 2,2 % dans les exportations espagnoles, et de 0,5 % dans les exportations allemandes. La France est donc le membre de la CEE pour lequel les échanges avec le Maghreb sont le plus important ; ceci est corroboré par le fait que l'Algérie est le premier client français parmi les PVD (et ceci sur chaque année de la décennie), que le Maroc est le second (en 1989) et la Tunisie le quatrième (en 1989) ; en revanche l'Algérie n'est que le douzième client PVD de la CEE (22). En ce qui concerne l'évolution, toutes les courbes montrent une très forte diminution de la part du Maghreb dans les échanges entre 1984 et 1988, avant une légère remontée en 1989. Dans les importations françaises et européennes, la baisse est surtout marquée en 1986, ce qui s'explique évidemment par la baisse des prix du pétrole cette année-là ; dans les exportations françaises et européennes, la baisse de la part du Maghreb est beaucoup plus progressive, mais elle est due également principalement à l'Algérie, ou plus exactement à la compression des importations à laquelle ce pays a dû procéder. La comparaison de ces éléments avec ceux du paragraphe précédent permet de conclure, sans surprise, que *la CEE est un partenaire dominant pour le Maghreb à 3, qui lui n'est pour elle qu'un partenaire marginal*.

En ce qui concerne les soldes commerciaux, le Maghreb était globalement excédentaire avec la CEE dans la première moitié de la décennie, avant de devenir déficitaire en 1986, seule l'année 1987 étant encore légèrement excédentaire. La mention des dates permet de comprendre que les évolutions de prix du pétrole ont été déterminantes à ce sujet. Pays par pays, Maroc et Tunisie sont structurellement et fortement déficitaires, et l'Algérie structurellement excédentaire (elle l'est restée en 1986) ; ceci est en fait conforme à la structure de la balance des paiements des pays du Maghreb : excédent commercial et déficit des invisibles pour l'Algérie, le contraire pour ses deux voisins.

(22) Les premiers clients PVD de la CEE sont en 1989 dans l'ordre : l'Arabie Saoudite, l'Inde, la Yougoslavie, Hong-Kong, l'Afrique du Sud, la Chine, la Turquie, la Corée, Taiwan, Israël, Singapour, l'Algérie.

Ces éléments peuvent être complétés par une *analyse sectorielle* des liens commerciaux CEE-Maghreb à 3. Le graphique 13 fait apparaître une décomposition sectorielle des exportations maghrébines vers la CEE, d'où il ressort, sans surprise, que ces trois pays vendent à l'Europe principalement quatre sortes de biens : des produits alimentaires (surtout agrumes, primeurs, et huile d'olive), des produits phosphatés (bruts ou transformés, c'est-à-dire sous forme d'engrais), des hydrocarbures, et enfin des produits textiles (surtout des vêtements) ; il existe bien entendu une forte différence d'un pays à l'autre, l'Algérie ne vendant presque que des hydrocarbures, les exportations marocaines et tunisiennes étant en revanche beaucoup plus diversifiées.

Le graphique 14 fait apparaître une décomposition sectorielle des exportations de la CEE vers le Maghreb. On constate que l'Europe fournit principalement des produits manufacturés (la CEE est même en la matière un fournisseur tout à fait prépondérant pour le Maghreb), et dans une moindre mesure des produits alimentaires (surtout pour l'Algérie) ; il est intéressant de constater la plus forte proportion de biens intermédiaires importés par le Maroc et la Tunisie par rapport à l'Algérie, s'expliquant par des importations très importantes de fils et tissus dans les deux premiers cas (respectivement 13,0 % et 17,9 % des importations totales en provenance de la CEE !). L'analyse sectorielle souligne ainsi une nouvelle fois l'asymétrie des échanges : schématiquement, produits bruts et peu transformés dans un sens, produits manufacturés dans l'autre, avec l'exception de la filière textile, où la CEE envoie des fils et tissus vers le Maroc et la Tunisie, pour importer les produits finis correspondants (vêtements).

### **2.3. Une analyse des différentes formes possibles de dépendance économique suggère que la Tunisie, et (peut-être dans une moindre mesure) le Maroc sont dépendants de la CEE**

Souligner la concentration du commerce extérieur des pays du Maghreb sur leur premier partenaire, et l'asymétrie des relations commerciales avec la CEE, comme nous l'avons fait, ne permet guère de tirer de « conclusion forte », ce qui amène à réfléchir en termes de dépendance ; il apparaît cependant que *ce concept de « dépendance » n'est pas univoque dans le domaine des relations économiques ; autrement dit, il existe plusieurs acceptions de ce concept, plus ou moins critiquables, correspondant à plusieurs formes possibles de dépendance.*

Une première acception possible du concept de dépendance concerne la nationalité de la propriété des entreprises ; autrement dit, un pays est d'autant plus dépendant que la proportion de ses entreprises sous contrôle étranger est élevée. Une recherche approfondie sur la dépendance selon cette première acception, que nous n'allons pas mener ici, impliquerait de mettre en proportion le stock d'investissements étrangers directs (qui ne peut être estimé que par la somme, en général non actualisée, des flux passés) et le PIB du pays. Une simple lecture des flux sur les dernières décennies (voir le graphique 15 pour les années 1980) suffit cependant pour constater que c'est la Tunisie qui a reçu le plus d'investissements étrangers, suivie par le Maroc, et de très loin par l'Algérie. Etant donné les PIB respectifs, c'est

donc sans conteste des trois pays la Tunisie la plus dépendante selon notre première acception, et bien entendu l'Algérie la moins dépendante (en fait pas dépendante du tout étant donné le niveau marginal du capital étranger dans ce pays). Il s'agit ici d'une dépendance par rapport aux entreprises étrangères (ou multinationales) qui investissent dans le Maghreb, et ces dernières sont effectivement de façon prépondérante des entreprises européennes (cf. 3.4.).

Il faut cependant souligner que cette première acception appartient plutôt à une approche en terme de pouvoirs, voire à un discours de type nationaliste ; sur le plan de l'analyse économique, parler de dépendance pour la proportion de la richesse créée par des entreprises sous contrôle étranger n'a un sens que s'il existe un risque élevé de désinvestissement (cas théorique d'une entreprise s'implantant dans tel pays pour profiter des faibles coûts de main-d'œuvre, et le quittant au profit d'un autre dès que ceux-ci ont trop augmenté). Ce risque n'est sans doute pas complètement nul notamment dans le cas des investissements « offshore » tunisiens, mais le très faible niveau des flux passés de désinvestissement montre qu'il est sans doute plus théorique que réel.

*La deuxième acception possible de la dépendance concerne pour un pays les biens et les services qui lui sont réellement nécessaires, mais qu'il doit acheter car il ne peut les produire.* Ce type de dépendance concerne principalement, pour le Maghreb, certains produits alimentaires (aux premiers rangs desquels les céréales), un certain nombre de matières premières (mais c'est là le lot commun), enfin des produits sophistiqués sur le plan technologique, biens d'équipement notamment. Dans le cas des céréales, les trois pays du Maghreb, qui doivent acheter à l'étranger une proportion importante de leur consommation, dépendent moins de la CEE que de leur premier fournisseur, les E.U. En ce qui concerne les biens d'équipement, en revanche, la plupart sont importés, et la CEE est cette fois bien le principal fournisseur extérieur (à hauteur de près de 90 %).

Cette acception de la dépendance peut cependant être contestée, dans la mesure où le fournisseur fait rarement la loi en économie de marché ; on a ainsi beaucoup parlé de l'arme alimentaire, mais il apparaît dans la réalité que les principaux exportateurs de céréales (CEE, E.U., Argentine, etc...) se livrent à une concurrence souvent exacerbée pour vendre. Ceci est également vrai en ce qui concerne les biens d'équipement, où (raisonnons par l'absurde) fournisseurs américains et japonais seraient sans doute ravis de remplacer les Européens si ces derniers décidaient de ne plus vendre au Maghreb ; ceci à une nuance près cependant : certaines entreprises maghrébines peuvent en effet être dépendantes de leurs fournisseurs d'origine, le plus souvent européens, pour les pièces détachées ou les parties à remplacer d'installations industrielles complexes. Il est difficile de mesurer cette forme de dépendance, mais on peut penser que les trois pays du Maghreb sont globalement logés à même enseigne.

*La troisième forme possible de dépendance est le risque lié au débouché unique (ou à la prépondérance du premier débouché).* Même lorsque ce pays-client (ou cette zone-client) est parfaitement solvable, comme c'est le cas pour la CEE, il peut exister en effet un risque de fermeture (au moins relative) de ce marché ; dans le cas de la CEE, certains secteurs sont protégés à l'importation, comme le textile-habillement et les produits agricoles. Si une fermeture supplémentaire par rapport à la situation existante est improbable, en revanche un gel de quotas, signifiant pour l'exportateur une croissance nulle de ses ventes en volume, est possible (cas des agrumes, de l'huile d'olive et des primeurs maghrébines). Bien entendu, cette forme de dépendance concerne, parmi les trois pays du Maghreb, le Maroc et la Tunisie, les exportations algériennes étant constituées à 97 % d'hydrocarbures, non soumis par la CEE à des quotas.

*La quatrième forme de dépendance est celle de la sensibilité à l'évolution conjoncturelle d'un partenaire.* Autrement dit, le rythme de la croissance économique dans un pays dépendant selon cette acception sera largement influencé par celui d'un partenaire commercial important. Cette acception de la dépendance est sans doute moins immédiate que les précédentes, dont les enjeux sont pour certaines plus politiques ou stratégiques, mais elle est finalement plus importante dans une optique économique car pouvant se traduire de façon très concrète (cas d'un ralentissement économique prononcé, voire d'une récession, transmis par le partenaire commercial dominant) ; on peut également se demander si la sensibilité à l'évolution conjoncturelle d'un partenaire est réellement une forme de dépendance : l'aspect de réduction de l'autonomie de la politique économique induit par une telle sensibilité permet sans doute de conclure par l'affirmative.

La sensibilité à la conjoncture du partenaire est fonction à la fois de la concentration des exportations sur ce partenaire (cf. § 2.1.) et de la propension à exporter (autrement dit du niveau d'extraversion de l'économie) ; une première approximation de ce dernier facteur est fournie par le rapport des exportations de biens et de services non-facteurs (23) au PIB, qui apparaît pour les trois pays du Maghreb sur le graphique 15. Cet indicateur ne mesure cependant qu'imparfaitement la part de la valeur ajoutée nationale qui sera finalement exportée, puisqu'il ne prend pas en compte, pour chaque bien exporté, les matières premières et biens intermédiaires entrant dans sa fabrication qui ont dû d'abord être importés. On peut donc construire une formule un peu plus compliquée (24) prenant en compte ce dernier facteur, qui

(23) Les exportations de services non-facteurs sont les services vendus aux non-résidents, et tout spécialement ceux liés au tourisme, à l'exception de la rémunération du capital ou du travail, comme par exemple les intérêts perçus.

(24) En partant de l'équation générale  $M+Y=D+X$ , où  $M$  représente les importations,  $Y$  le PIB,  $D$  la demande intérieure et  $X$  les exportations de biens et services non-facteurs, on peut écrire  $Y=X+(D-M_2)-M_1$ ,  $M_1$  étant les importations de matières premières et biens intermédiaires, et  $M_2$  les autres importations ; en faisant l'hypothèse que le contenu en importations de type  $M_1$  est le même dans la production destinée aux exportations et celle destinée au marché intérieur, soit  $M_1=a[X+(D-M_2)]$ , on obtient  $Y=X(1-a)+(D-M_2-aD-aM_2)$  ; le deuxième terme étant supposé constant à court terme (on ne prend en compte que les effets directs), il en résulte  $\Delta Y/Y=(\Delta X/X)[X(1-a)/Y]$ , avec  $a=M_1/[X+(D-M_2)]$ , soit  $a=M_1/(Y+M_1)$  ; autrement dit, notre indicateur est  $[X(1-a)/Y]$ , ce qui est égal à  $X/(Y+M_1)$ , formule qui correspond bien à une vue intuitive des choses.

donne des chiffres de 19,8 % (25) pour le Maroc et de 39,0 % (26) pour la Tunisie (ces chiffres pour 1989). Munis de ces deux indicateurs, nous nous proposons de mesurer la dépendance (selon notre quatrième acception) comme l'influence directe (27) sur le PIB des pays maghrébins d'un ralentissement d'un point de la croissance économique dans la CEE (par exemple de + 3 % de croissance du PIB réel à + 2 %). On obtient ainsi un chiffre de 0,26 (28) pour le Maroc, et de 0,58 (29) pour la Tunisie, ce calcul n'ayant guère de sens pour l'Algérie, le niveau des exportations d'hydrocarbures liquides, qui représentent plus de la moitié des exportations totales, étant déterminé moins par l'évolution de tel ou tel marché que par les capacités de production. Ceci signifie qu'un ralentissement d'un point de croissance provoquera immédiatement un ralentissement de 0,58 point en Tunisie (la croissance passera par exemple de 4 % à 3,42 % (30)). Une comparaison internationale rapide donne un chiffre de dépendance ainsi calculé de 0,18 point de croissance pour la Turquie par rapport à la CEE, de 0,20 pour le Mexique par rapport aux E.U. (malgré la forte concentration, à cause d'une propension relativement faible à exporter), de 0,31 pour Taïwan (maximum pour l'Asie (31)) par rapport aux E.U. On peut conclure de l'ensemble de ces résultats à un *niveau de dépendance par rapport à la conjoncture européenne élevé pour le Maroc, et très élevé pour la Tunisie*; ceci s'explique dans ce dernier cas à la fois par la concentration géographique des exportations déjà soulignée, et par une propension exceptionnellement élevée à exporter.

Que peut donc signifier cette « dépendance » que nous mettons ici en avant pour le Maroc et la Tunisie? Soulignons tout d'abord qu'un niveau élevé de sensibilité aux évolutions conjoncturelles européennes n'est pas un mal en soi. D'une part, il s'agit en partie du prix à payer pour les succès à l'exportation vers la CEE (cas notamment de la Tunisie). D'autre part, si l'on élargit la vision à un niveau mondial, on s'aperçoit qu'il est sans doute

(25) Application de la formule ci-dessus, avec  $X=5012$ ,  $Y=22386$ ,  $M_1=2901$ , les chiffres cités étant en millions d'USD; sources: FMI (IFS) et sources nationales (Banque Marocaine du Commerce Extérieur).

(26)  $X=4491$ ,  $Y=10004$ ,  $M_1=1519$ , les chiffres cités étant en millions d'USD; sources: FMI (IFS) et sources nationales. Le chiffre de 39 % exprime une très forte extraversion de l'économie.

(27) L'effet de la conjoncture européenne sur l'activité dans le Maghreb, tel que nous le calculons ici, n'est que l'effet direct, automatique, immédiat, qui ne prend donc pas en compte l'effet multiplicateur des exportations dans le PIB; l'effet global d'un ralentissement d'un point de croissance dans la CEE serait donc à terme, en prenant en compte ces mécanismes indirects, nettement supérieur sur le PIB des pays maghrébins; ceci n'est pas gênant dans la mesure où notre but ici est de calculer un indicateur comparatif, et non absolu. Il faut signaler par ailleurs que notre calcul repose sur certaines approximations, comme l'hypothèse (acceptable) que la concentration géographique des exportations de services non-facteurs est la même que celle des exportations de marchandises, et l'hypothèse (plus discutable) que la part d'importations dans la valeur ajoutée exportée est la même que dans l'ensemble du PIB (cf. note précédente).

(28) Soit 2\*64,6 % (concentration des exportations sur la CEE)\*19,8 % (propension à exporter), le « 2 » correspondant à une hypothèse d'élasticité des importations de la CEE de 2 (ce qui est grosso modo la norme).

(29) Soit 2\*74 % (concentration des exportations sur la CEE)\*39 % (propension à exporter).

(30) Ceci peut sembler peu, mais il s'agit, répétons-le, du seul effet direct.

(31) En concurrence avec la Malaisie, qui a un chiffre de dépendance de 0,23 par rapport aux E.U.... plus 0,20 par rapport au Japon, plus 0,19 par rapport à la CEE! Ceci s'explique par une répartition géographique équilibrée des exportations ajoutée à une propension exceptionnellement élevée à exporter.

préférable pour les quelques années à venir d'être dans ce cas que d'être dépendant des E.U. (cas du Mexique, de Taïwan...), dans la mesure où l'activité a de bonnes chances d'être meilleure dans une Europe dynamisée par l'unification allemande et les progrès de l'intégration communautaire qu'aux E.U. *La dépendance (selon notre quatrième acception) peut cependant être un handicap sérieux si l'activité ralentit fortement dans la zone « centre », dans la mesure où la croissance est ipso facto freinée dans le pays dépendant, dans que soient ses besoins propres* ; ainsi, en 1991, la CEE ne devrait pas échapper au ralentissement mondial, ce qui aura pour conséquence de peser sur la croissance tunisienne (et dans une moindre mesure marocaine) (32).

On peut alors se demander dans quelle mesure ces inconvénients pour les pays du Maghreb, liés à leur appartenance à une « périphérie » de la CEE, sont compensés par des avantages, en termes de soutien voire de contribution à leur développement.

### III – L'APPORT EUROPÉEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU MAGHREB EST MODESTE

Il appartient bien évidemment en tout premier lieu aux pays maghrébins eux-mêmes d'assurer leur développement économique ; autrement dit l'apport étranger à ce développement ne peut qu'être limité, et la réflexion menée ici sur l'apport européen au développement des pays du Maghreb se situe dans cette limite. Cet apport peut être divisé en deux volets : celui impliquant des décideurs publics du côté européen, qui sera ici abordé très brièvement, et celui impliquant des décideurs privés, qui sera développé plus longuement.

#### **3.1. Liens institutionnels et aide publique au développement : un effort européen non négligeable mais limité**

Les liens institutionnels et l'aide publique au développement sont un volet crucial de l'apport européen (communautaire) au développement des pays du Maghreb ; cet aspect sera cependant peu développé ici, car faisant l'objet d'une autre contribution à cet ouvrage.

Les principales composantes de la « politique méditerranéenne » de la CEE, dont les trois pays du Maghreb considérés ici bénéficient, sont le libre accès pour les produits manufacturés, l'accès préférentiel pour les produits agricoles, une aide financière et une coopération institutionnelle. Le premier aspect constitue un avantage important pour les pays du Maghreb, même si l'exception prévalant pour le secteur textile (dans le cadre de l'accord multifibre) représente une restriction non négligeable. Le deuxième aspect est, de même, important pour les pays du Maghreb, mais il peut s'analyser comme un simple adoucissement du caractère protectionniste de la politique agricole

(32) Ceci illustre qu'en raison de la relative interdépendance conjoncturelle existant entre les trois pôles développés, le facteur extraversion est plus important que le facteur concentration des exportations, et que la dépendance ici soulignée ne se dissocie pas très facilement du concept plus général de vulnérabilité liée à l'extraversion.

commune de la CEE. Enfin l'aide publique au développement (APD) versée par la CEE (pays membres + institutions communautaires) s'est élevée à 385 (33) millions d'USD en moyenne annuelle entre 1979 et 1987 (dont 32 millions pour les seules institutions communautaires); ceci représente un effort non négligeable de la CEE, mais cependant limité, si l'on prend en compte le fait que l'aide en provenance de la CEE n'a représenté pendant la période mentionnée que 39 % de l'APD totale (34) reçue par les trois pays du Maghreb, soit très nettement moins que la part de la CEE dans leurs échanges commerciaux (35).

### 3.2. Les flux d'investissement direct vers le Maghreb ne sont pas très élevés

Le deuxième type de contribution de l'Europe au développement des pays du Maghreb, impliquant cette fois des décideurs privés du côté européen, est constitué par les investissements directs, notamment industriels. Les investissements directs sont les « investissements effectués dans le but d'acquiescer un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise » (36). Précisons que la contribution des investissements directs au développement des PVD a été un sujet très controversé, mais qu'il l'est beaucoup moins depuis le début des années 1980, ceci étant illustré par le fait que la plupart des PVD sont maintenant dotés d'une législation favorable à ce type d'investissements.

L'évolution des investissements directs nets (37) dans les pays du Maghreb apparaît sur le graphique 16. On constate des flux proches de zéro pour l'Algérie, décroissant à partir d'un niveau élevé jusqu'en 1986 et stagnant depuis lors pour la Tunisie, enfin croissant depuis 1986 à partir d'un faible niveau dans le cas du Maroc.

En ce qui concerne l'origine géographique des investissements directs, la CEE représente pour le Maroc (38) 60 % à 70 % du total dans les années récentes, dont environ 40 % pour la seule France, le deuxième pays investisseur étant l'Espagne (9 %); pour la Tunisie, les seules données (39) dispo-

(33) Les chiffres de ce paragraphe sont tirés de « Bilan et perspectives de la politique maghrébine de la CEE », *Maghreb Sélection* n°599, 18 avril 1990.

(34) L'APD totale reçue par les 3 pays du Maghreb pris comme un ensemble entre 1979 et 1987 correspond à 1,3 % de leur PIB; ce chiffre est cependant plus élevé dans le cas du Maroc et de la Tunisie, et moins élevé dans le cas de l'Algérie.

(35) Ceci s'explique principalement par l'aide significative des pays du Golfe, surtout dans le cas de l'Algérie.

(36) Selon la définition du *Manuel de la balance des paiements* du FMI; l'investissement direct peut se faire par création d'une filiale locale ou par rachat d'une entreprise locale existante; le niveau minimum de participation pour qu'il y ait investissement direct varie d'un pays à l'autre; ce seuil est dans la quasi-totalité des cas compris entre 10 et 25 %, le plus souvent vers le bas de la fourchette.

(37) Flux bruts d'investissement moins flux de désinvestissement.

(38) Pour plus de détails, voir les articles de Louis Blin dans *Maghreb Sélection*, en particulier 8 mars 1989 et 21 février 1990.

(39) Pour plus de détails, voir l'article de Louis Blin dans *Maghreb Sélection*, 14 mars 1990.

nibles concernent les sociétés à capitaux étrangers du secteur « offshore » (40) (firmes travaillant uniquement à l'exportation) : 86,2 % des emplois créés par elles l'ont été par firmes d'origine communautaire, dont 33,3 % par des firmes françaises, suivies de près (29,1 %) par les entreprises allemandes, les firmes italiennes n'arrivant que loin derrière (1,3 %). *Les firmes communautaires (au premier rang desquelles les françaises) sont donc de loin les principaux investisseurs étrangers au Maroc et en Tunisie*, dans une proportion égale voire légèrement supérieure à celle de la CEE dans les échanges de ces pays.

Reste à tenter d'estimer si les flux des investissements directs reçus par les pays du Maghreb sont ou non élevés. Le graphique 17 permet de faire une comparaison internationale, avec le critère des investissements directs reçus en pourcentage du PIB : il ressort que le Maroc et la Tunisie sont dans une frange moyenne de pays, seuls certains pays asiatiques dynamiques (Thaïlande, Malaisie, Philippines, et à plus forte raison Singapour, qui n'a pas été inclus dans le graphique pour ne pas le déséquilibrer) étant nettement mieux placés qu'eux. Cependant, la quasi-absence d'investissements directs en Algérie jusqu'à présent tire considérablement vers le bas la moyenne maghrébine. Autrement dit, le Maghreb à 3 pris comme un ensemble n'attire pour l'instant qu'un niveau relativement modeste d'investissements étrangers par rapport à sa taille.

### 3.3. Les flux d'investissements directs vers les pays du Maghreb ne semblent que peu susciter de dynamique de développement

Si tous les investissements directs créent de l'activité et de l'emploi, tous n'ont pas une contribution égale au développement du pays récepteur. Une première distinction peut être faite en fonction de la destination du produit ou du service. *Le premier type (« investissements orientés vers le marché local ») correspond à l'implantation d'une entreprise multinationale dans un pays pour fabriquer et vendre sur place ses produits*, dans un secteur parfois protégé à l'importation (cas typiques : Renault ou FIAT s'implantant dans les années soixante en Turquie, pour produire localement certains de leurs modèles, ou bien plus largement des lessiviers ou entreprises de boisons américaines) ; les avantages pour le pays récepteur de ce type d'investissements directs sont les économies d'importations, la disponibilité de produits nouveaux ou, pour des produits déjà fabriqués localement, l'augmentation de la concurrence (baisse du prix relatif des produits concernés) et l'augmentation (en général) de la qualité des produits proposés ; en revanche l'avantage de l'apport initial en devises est largement compensé les années ultérieures par les sorties en devises, principalement sous forme d'achats d'intrants (inputs) à l'étranger et de revenus (dividendes, royalties...).

*Les investissements directs du second type sont appelés « de délocalisation » : une entreprise multinationale s'implante dans un pays pour y produire en vue de l'exportation*, souvent vers son pays d'origine (cas typiques : une entreprise de vêtements européenne produisant en Tunisie pour vendre en

(40) Le secteur « offshore » tunisien représente de l'ordre de 80 % des investissements directs totaux.

Europe, ou une entreprise japonaise produisant en Malaisie des composants électroniques qu'elle utilise ensuite au Japon) ; pour le pays récepteur, l'avantage est, outre l'apport initial de devises, les recettes récurrentes en devises correspondant à la valeur ajoutée réalisée sur place et vendue à l'extérieur, qui sont (au moins dans les investissements à 100 % du type « délocalisation ») nécessairement supérieures aux sorties de devises sous forme de dividendes.

Une seconde distinction peut être faite selon le secteur : l'investissement direct sera d'autant plus avantageux pour le pays récepteur qu'il a lieu dans un secteur peu développé localement en raison de barrières technologiques à l'entrée ; on peut en effet considérer qu'un pays gagne plus à recevoir une usine dans un secteur technologiquement avancé que par exemple un hôtel, dans la mesure où les entrepreneurs locaux n'ont pas attendu les étrangers pour investir dans des hôtels ; on peut nuancer cette remarque avec le risque de dualisme prononcé dans le cas d'une usine dans un secteur technologiquement avancé ; ceci amène à l'idée que les investissements les plus avantageux en terme de développement local sont ceux qui diffusent du savoir-faire et sont structurants industriellement, par effort important de formation professionnelle et achat d'une partie importante de leurs intrants localement ; la situation la plus favorable est sans doute l'apparition d'un pôle local de sous-traitants (comme c'est le cas par exemple à Bursa en Turquie autour d'Oyak-Renault, ou plus récemment et sur une bien plus grande échelle au Mexique à Aguascalientes autour de Nissan et à Guadalajara autour d'IBM et d'autres constructeurs électroniques américains).

Peut-on alors tenter d'évaluer, en termes d'apport réel au développement, les investissements étrangers directs vers les pays du Maghreb ? Les sources d'information manquent pour décrire précisément leur orientation sectorielle. En ce qui concerne la Tunisie, on connaît avec précision la répartition sectorielle des seules entreprises travaillant uniquement pour l'exportation (sociétés à capitaux étrangers du secteur « offshore » (41)) : le secteur textile représente 79,0 % des emplois créés par ces entreprises jusqu'à fin 1989, contre 10,2 % pour le deuxième secteur, celui des industries mécaniques, électriques et électroniques. En ce qui concerne le Maroc, en l'absence de données sectorielles précises, on peut tenter une évaluation en fonction des secteurs dans lesquels opèrent les entreprises ayant annoncé leur implantation dans ce pays depuis quelques années, même si cela est assez peu satisfaisant, puisque concernant uniquement les plus gros investissements.

Ces réserves étant faites, *une image se dégage néanmoins de l'orientation sectorielle des investissements étrangers directs réalisés au Maroc et en Tunisie ; ceux-ci sont principalement de trois catégories : d'une part des implantations dans le secteur textile, produisant de façon presque exclusive à l'exportation ; en deuxième lieu des investissements destinés au marché local, les cas types étant les matériaux de construction (exemple de l'implantation des Ciments Français au Maroc), l'agro-alimentaire ou l'assemblage automobile ; enfin des investissements dans le secteur touristique, notamment hôtelier*

(41) Voir note précédente.

(mais ceux-ci nous intéressent sans doute moins dans le cadre de cet article, dans la mesure où les capitaux étrangers qui s'investissent dans ce secteur sont en grande partie arabes, et notamment koweïtiens).

Quelques remarques en ce qui concerne *le bénéfice pour les économies locales de ces trois types prépondérants d'investissement direct*. L'industrie textile à capitaux étrangers est très intégrée à l'industrie européenne : ce sont les maisons-mères européennes qui conçoivent les vêtements et les vendent ; comme en outre les tissus sont le plus souvent fabriqués en Europe, ce secteur, qu'il vaudrait en fait bien mieux appeler de l'habillement, est donc bien peu intégré localement au Maroc et encore moins en Tunisie (autrement dit sa valeur ajoutée locale est plus modeste que les recettes à l'exportation pourraient le faire croire), contrairement par exemple à la Turquie où l'ensemble de la filière est développée, depuis le champ de coton jusqu'au vêtement fini ; mais il est vrai qu'une ébauche d'intégration sectorielle a lieu, au Maroc comme en Tunisie, avec le développement encore modeste de la culture de coton et d'usines fabriquant du tissu. Les investissements étrangers dans le secteur touristique sont assez comparables au précédent, dans la mesure où ils rapportent au pays des recettes en devises, mais ont un effet assez limité en termes de développement. Quant aux industries à capitaux étrangers produisant pour le marché local, leur intérêt en termes de développement global pour le pays est variable, sans doute élevé en cas de produits à technologie relativement évoluée (exemple de l'Air Liquide), plus contestable dans le cas de produits plus banalisés ou dans le cas de l'assemblage automobile (la plupart des grands constructeurs automobiles européens sont présents dans au moins un des trois pays du Maghreb, mais pour faire de l'assemblage à partir de CKD (42), ce qui signifie une valeur ajoutée locale extrêmement réduite, et la disparition vraisemblable de ce genre d'usines (43) lors que les importations commencent à être libéralisées).

Les investissements les plus intéressants en terme de développement sont sans doute ceux n'appartenant pas à ces trois principales catégories, représentant donc pour le moment une part encore faible du total des investissements étrangers directs. Il s'agit d'investissements dans des secteurs à technologie relativement avancée (ce qui signifie effort de formation, au moins pour certaines catégories de personnel), comme les industries mécaniques, électriques, et électroniques ou la pharmacie, et avec une production destinée partiellement à l'exportation (44) (cas par exemple de l'implantation industrielle annoncée fin 1990 de Roussel-Uclaf en Tunisie).

---

(42) Ou « completely knocked down » ; la voiture est totalement importée, mais sous forme de pièces détachées, et assemblée sur place ; cette solution anti-économique, car les chaînes d'assemblage fonctionnent sur des séries de très petite taille, est en régression avec le mouvement actuel d'ouverture aux importations.

(43) L'entreprise tunisienne de montage automobile STIA a par exemple été liquidée en 1988.

(44) On peut en effet penser que la mixité des débouchés est un signe fort de l'importance de l'implantation en question pour la firme qui investit : la vente sur le marché local témoigne de l'intérêt de cette dernière pour le pays lui-même, et la vente à l'exportation souligne que la production sur place est compétitive sur le marché mondial ; cette implantation a ainsi les meilleures chances de croissance.

L'ensemble des éléments mentionnés, et le fait qu'il n'y ait pas encore au Maghreb de très grosse unité industrielle à capitaux étrangers (de type construction automobile), appelant le développement local de sous-traitance, confirme la modestie, jusqu'à présent, de la contribution des investissements directs européens au développement des pays du Maghreb. Reste à tenter d'expliquer la faiblesse de cette contribution.

### 3.4. Quelques éléments explicatifs

L'existence et l'ampleur des flux d'investissement direct dépendent de deux types de décideurs : les autorités politiques des pays potentiellement hôtes, et les entreprises (surtout occidentales) susceptibles de réaliser de tels investissements. Les premières décident d'autoriser ou non les investissements directs, mais peuvent également influencer, par la création d'un cadre (législatif, réglementaire, fiscal...) plus ou moins attractif, sur les décisions d'investissement qui sont prises en dernier lieu par les entreprises étrangères selon des critères variés dépendant de leurs objectifs.

En ce qui concerne les critères du ressort des décideurs publics des pays du Maghreb, la législation marocaine était moyennement accueillante pour les investisseurs étrangers, la loi de 1973 de « marocanisation » limitant à 49 % du capital d'une société la part de l'investisseur étranger ; ce cadre a été profondément renouvelé par la lettre royale de juin 1989 sur l'accélération des procédures d'enregistrement, et surtout le décret de janvier 1990 supprimant la marocanisation. Le cadre législatif et réglementaire tunisien est traditionnellement le plus accueillant des trois, au moins depuis le code des investissements de 1972 instituant les investissements « offshore » (importations en franchise de douane et traitement fiscal privilégié pour les entreprises entièrement exportatrices) ; ces avantages, notamment fiscaux, ont été élargis dans le nouveau code (2 août 1987), et étendus aux sociétés touristiques et commerciales (août 1988). Enfin, le cadre algérien était jusqu'à 1990 peu favorable aux investisseurs étrangers ; la loi sur la monnaie et le crédit (mars 1990) change radicalement la situation, autorisant le libre rapatriement des capitaux, et permettant au Conseil de la monnaie et du crédit d'abroger les dispositifs antérieurs.

En ce qui concerne les entreprises étrangères susceptibles d'investir, certains de leurs critères dépendent de leurs objectifs ; ainsi les entreprises désireuses de se délocaliser s'intéressent principalement aux coûts de production et à l'accès à partir du pays de délocalisation aux marchés développés ; en revanche, pour les entreprises souhaitant produire pour vendre sur le marché local, les critères les plus importants sont les caractéristiques de ce marché : population, pouvoir d'achat et leur évolution probable, concurrence existante, etc..., ainsi parfois que le niveau de protection aux importations (un niveau élevé de protectionnisme est pour une entreprise étrangère une incitation à produire sur place plutôt que d'exporter). Certains critères essentiels valent cependant dans tous les cas de figure : il s'agit, outre les dispositions législatives, réglementaires et fiscales concernant les investissements étrangers directs, du risque politique (risque de nationalisation) et de critères que l'on peut regrouper sous l'expression « d'environnement des affaires » (qualité des infrastructures, sophistication des relations commerciales et financières, caractère plus ou moins bureaucratique de l'administration,

niveau de corruption, disponibilité et niveau de formation de la ressource humaine, droit du travail, résolution des contentieux, etc...).

Comment se situent les pays du Maghreb par rapport à ces critères ? *En ce qui concerne les investissements orientés vers le marché local, la relative faiblesse constatée des flux d'investissement se comprend assez bien : la Tunisie et le Maroc sont en effet de petits marchés, la Tunisie avec sa faible population et le Maroc avec un pouvoir d'achat moyen modeste ; l'Algérie quant à elle, des trois le plus grand marché solvable, avait jusqu'à il y a peu une législation dissuasive.* Ces remarques amènent bien entendu à la conclusion que la réalisation d'une union douanière maghrébine, autrement dit la constitution d'un grand marché maghrébin, serait un accélérateur sans doute spectaculaire de ce type d'investissement direct vers cette zone.

*D'autres obstacles actuels au développement des investissements directs (quelle que soit leur orientation) sont ceux liés à l'environnement des affaires.* Les investisseurs français (45) se plaignent en effet de l'inadaptation de certaines lois relatives aux affaires, de difficultés avec l'administration, notamment en matière de douanes, et du niveau de corruption, enfin de difficultés de compréhension avec leur partenaire local, qui aurait une logique de profit à court terme et serait difficile à motiver sur le long terme. Ces problèmes, qui sont valables pour les trois pays, ne sont bien entendu pas spécifiques aux pays du Maghreb ; ils peuvent être cependant relativement dissuasifs pour des petites entreprises, voire inciter des grandes entreprises à s'implanter en priorité dans des pays offrant un environnement des affaires jugé plus favorable.

En ce qui concerne les investissements de pure délocalisation, la Tunisie semble a priori bien placée, ainsi que le Maroc surtout depuis l'abrogation de la marocanisation, avec des coûts de production assez peu élevés, et un accès privilégié, tant en termes de distance géographique qu'en termes douaniers, à la CEE ; de fait ces pays, et singulièrement la Tunisie, ont accueilli des investissements très importants dans le secteur textile. *On peut se demander pourquoi les investissements de délocalisation n'ont cependant pas été plus importants en Tunisie et au Maroc dans d'autres secteurs, comme par exemple l'industrie électronique.* Cette interrogation est liée à la constatation que les flux d'investissement qui ont lieu d'une part du Japon vers les pays d'Asie du Sud-Est, et d'autre part des Etats-Unis vers le Mexique sont bien plus importants que les flux Europe-Maghreb (46), et que la part des investissements de délocalisation est substantielle dans les deux cas (tout spécialement dans l'électronique pour les investissements à destination de l'Asie (47)). On ne pourra ici qu'esquisser quelques pistes pour tenter d'expliquer la faiblesse de ce type d'investissement vers le Maghreb :

(45) Selon une enquête de Louis Blin, *Actes du colloque de Bochum sur les relations d'affaires euro-arabes* (septembre 1990), à paraître aux Presses Universitaires de Bochum.

(46) Les investissements américains au Mexique se sont élevés à 1,8 milliards d'USD en 1989, et les investissements japonais en Asie à 5,6 milliards d'USD en 1988/89.

(47) Aucune source ne donne, pour un pays récepteur donné, une ventilation croisée des investissements directs par pays investisseur et par secteur ; un chiffre peut cependant donner une idée de l'importance des flux mentionnés : les PVD asiatiques représentaient en 1988 44 % des usines à l'étranger des sociétés d'électronique japonaises (source : Electronics Industry Association of Japan).

— il est apparu préférable aux entreprises multinationales européennes de choisir l'Asie plutôt qu'une implantation plus proche pour leurs investissements de délocalisation dans le secteur électronique (cf Thomson à Singapour), ceci en raison d'un avantage comparatif réel ou supposé de l'Asie pour ce type d'investissements (main d'œuvre déjà formée, meilleures infrastructures, etc...);

— le secteur électronique, idéal pour les investissements de délocalisation, est un secteur où les entreprises européennes sont dans l'ensemble faibles sur le plan mondial, et les entreprises japonaises fortes;

— les délocalisations sont beaucoup plus difficiles en Europe qu'aux Etats-Unis, dans la mesure où les traditions économiques et sociales y rendent les fermetures d'usines beaucoup plus difficilement acceptables;

— enfin, si le Mexique est quasiment le seul pays en développement à être proche des Etats-Unis, en revanche la CEE a tout près d'elle plusieurs « périphéries » : outre le Maghreb, on peut citer la Turquie, éventuellement l'Egypte, depuis peu les pays d'Europe centrale et balkanique, qui attirent aujourd'hui des flux non négligeables d'investissement direct; la CEE a enfin ce qu'on pourrait appeler une « périphérie intérieure », composée des Etats (voire régions) les plus pauvres qui la composent : Grèce, Portugal, sud de l'Espagne, éventuellement Irlande, plus maintenant la partie est de l'Allemagne; ces régions offrent évidemment en terme d'accès un avantage par rapport aux « périphéries » extérieures; il est d'ailleurs significatif de noter que les nouvelles usines automobiles annoncées récemment par des constructeurs européens vont être construites en Saxe (VW), Thuringe (Opel) et au Portugal (VW/Ford).

*Quelques remarques pour conclure* sur l'apport européen au développement du Maghreb, notamment en ce qui concerne les investissements directs :

— la situation pourrait évoluer avec l'ouverture récente de l'Algérie aux investissements directs (même si l'application effective de la loi fin 1990 rend cette ouverture pour l'instant quelque peu ambiguë); l'empressement d'industriels (48) européens, français notamment, est encourageant, de même que l'autorisation donnée à FIAT puis à Peugeot de construire une usine (30 000 véhicules par an dans ce dernier cas; reste à savoir si ce sera plus que du simple montage);

— les causes non économiques éventuelles à la modestie des investissements directs vers le Maghreb n'ont qu'à peine été mentionnées ici, en particulier par manque de données objectives; on peut cependant se demander si les réactions maghrébines à la crise du Golfe, telles qu'elles ont été perçues en Europe, ne vont pas être en revanche un frein non négligeable à ces investissements;

— même si l'on ne prend en compte que les éléments économiques, étant donné les éléments de structure signalés ci-dessus (notamment l'exis-

---

(48) Il faut aussi signaler l'apparition en 1990 de nombreux projets d'investissement de sociétés multinationales dans le secteur pétrolier en Algérie (pour 500 millions d'USD annoncés à fin 1990).

tence de plusieurs « périphéries » pour la CEE), on peut se demander s'il n'existe pas un écart important entre les attentes en matière d'investissements directs des décideurs publics maghrébins (comme suggérées par la modification récente des codes d'investissement des trois pays) d'une part et les possibilités réalistes d'autre part ; accélérer l'intégration douanière maghrébine serait sans doute le meilleur moyen en leur pouvoir d'améliorer les perspectives en ce domaine.

#### IV – RÉFLEXIONS SUR LES PERSPECTIVES DES RELATIONS EURO-MAGHRÉBINES

L'évolution du contexte européen au cours des années quatre-vingts est caractérisée par l'élargissement de la CEE à sa frange sud (Grèce, puis Espagne et Portugal). L'intégration au capitalisme communautaire de la périphérie relativement sous-développée que constituait l'Europe du Sud fait coïncider les frontières sud et sud ouest de la CEE avec celles du continent européen, qui tend ainsi à acquérir une cohésion exclusive de ses voisins. La Méditerranée devient la « nouvelle frontière » de l'Europe des douze.

Simultanément, avec la vague de la géopolitique, l'interprétation culturelle de la géographie sert à ériger des détroits en fossés infranchissables. Ainsi, les demandes d'adhésion à la CEE du Maroc (1984) et de la Turquie, pays-contact de l'Europe avec l'Afrique et l'Asie, ne font guère l'objet d'un examen économique approfondi avant d'être rejetées, parce qu'elles échappent aux catégories européo-centriques dominant la réflexion politique européenne. Cet européocentrisme permet au contraire de considérer immédiatement à l'automne 1989 avec un a priori favorable, non dénué de narcissisme, le dégel pro-occidental du bloc est-européen, bien qu'il soit porteur de changements dans la nature même de la CEE. Dans un consensus révélateur de l'aspect non raisonné de la chose, l'Europe de l'Est est identifiée à une nouvelle périphérie à intégrer au système capitaliste ouest-européen, faisant passer au second plan dans les opinions publiques l'instauration du marché unique le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

A. Gianni De Michelis, ministre italien des Affaires Etrangères, prévoyait dans un entretien au journal « *Le Monde* » du 13 décembre 1990, à la veille du conseil européen de Rome, que les membres de la CEE accepteraient en leur sein la plupart des pays de l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE, qui regroupe l'Autriche, la Finlande, l'Islande, le Norvège et la Suisse) avant 1995, et que la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, rempliraient d'ici à l'an 2000 les conditions objectives pour demander leur adhésion. La CEE, qui s'est élargie de fait à un treizième membre en 1990 (la RDA) pourrait donc, selon le responsable italien, dont l'avis ne fait cependant pas l'unanimité au sein de la Communauté, compter 21 Etats membres dans dix ans environ. En Europe seuls resteraient exclus les pays du sud-est méditerranéen (Yougoslavie, Albanie, Turquie, Chypre, Malte, Roumanie et Bulgarie), soit en gros les produits du démembrement de l'Empire Ottoman, mal réglé par la première guerre mondiale, et ce qui resterait de l'URSS.

Le renforcement en cours de l'intégration communautaire s'accompagnera donc d'une transformation interne, marquée du point de vue géopolitique par un recentrage vers le nord-est du continent européen. Dans ces conditions, le « centre de gravité » de la CEE, ou de l'institution qui la remplacera, actuellement fixé à Bruxelles malgré le rééquilibrage vers le Sud entraîné par l'adhésion de pays méditerranéens dans les années 80, aura tendance à se déplacer vers le nord-est, c'est-à-dire vers Berlin. L'intérêt de la Grèce serait dans ces conditions de favoriser le rapprochement de la Turquie afin de contrer l'effet de périphérie qui s'exercera sur elle, et celui de l'Italie, de la France, de l'Espagne et du Portugal de faire de même avec le Maghreb.

Les pays des Balkans, la Turquie, Chypre, Malte les trois pays du Maghreb et éventuellement la Libye et l'Égypte d'une part, certaines des actuelles républiques soviétiques de l'autre, pourraient alors devenir une « nouvelle périphérie » de la Communauté qui entrerait dans sa sphère d'influence économique dans le cadre de la tripolarisation mondiale Etats-Unis/Europe/Japon, selon des modalités qui restent à définir. Du point de vue commercial, l'accord de libre-échange passé par la CEE avec les membres de l'AELE a préparé le rapprochement des deux ensembles, facilité il est vrai par la similarité de leurs structures économiques. Il en a été de même entre le Canada et les Etats-Unis, mais on peut remarquer que ce dernier pays négocie actuellement un accord de libre-échange avec le Mexique, qui constitue sa périphérie méridionale, malgré le fossé économique qui les sépare. Ces négociations ont été rendues possibles par l'abandon du nationalisme économique au Mexique, d'une part, par l'échec du « mur » de barbelés électrifiés érigé par les Etats-Unis sur le Rio Grande, d'autre part. Un « marché unique nord-américain » pourrait ainsi voir le jour en 1993, dont le PNB serait supérieur de 25 % à celui de la CEE. La chambre de commerce américaine estime que la conclusion d'un accord de libre-échange entre les Etats-Unis et le Mexique doublerait en dix ans le commerce entre les deux pays, qui s'est élevé à 52 milliards de dollars en 1989 (49). De même que la conclusion de cet accord permettant aux Etats-Unis d'avoir un accès privilégié au pétrole mexicain, de même un accord de libre-échange entre le Maghreb et la CEE permettrait à cette dernière d'assurer son approvisionnement en gaz naturel, source d'énergie dont le développement sera le plus spectaculaire dans les années à venir. Le parallèle s'arrête toutefois dès qu'on compare les investissements étrangers directs, qui sont considérablement plus élevés au Mexique qu'au Maghreb. Les investissements directs des Etats-Unis au Mexique sont montés à 1783 millions de dollars en 1989 (72 % d'un total de 2476 millions de dollars), portent leur total cumulé à 16 740 millions de dollars).

Le Maghreb sera-t-il le Mexique de l'Europe ? Il faudrait en premier lieu pour cela qu'il s'unisse, donc qu'il ait des raisons pour s'unir. Le seul catalyseur efficace semble être la perspective de prise en compte d'un Maghreb uni par la CEE dans la conception de son avenir. La déception des

---

(49) *The Wall Street Journal Europe*, 21-22 décembre 1990.

espoirs de rapprochement européen des Maghrébins entraînerait l'assainissement économique du Maghreb et, dans un contexte d'expansion démographique rapide, serait source de déstabilisations à l'ampleur inédite, difficiles à circonscrire à la seule rive sud de la Méditerranée.

La perception du Maghreb dans les milieux politiques français est dominée par cet aspect stratégique, qui a des conséquences économiques importantes. Après avoir fait un appel massif aux Maghrébins pour contribuer à son expansion, la France leur a fermé ses portes (1974). Lorsque de nouveaux bras n'étaient plus nécessaires en raison de la montée du chômage, mais aussi peut-être de façon à couper le pont humain construit par les Maghrébins, afin de limiter leur influence. Les gouvernements français successifs inciteront par la suite ces derniers au retour dans leur pays d'origine et, de manière complémentaire à cette politique visant à contenir l'immigration maghrébine, alimenteront des flux réguliers d'aide économique au Maghreb.

La nouveauté du début des années 90 est que cette conception est désormais partagée par l'Italie et l'Espagne, ces deux voisins de la France commençant à être confrontés à un problème d'immigration maghrébine qu'ils n'admettaient guère auparavant.

En 1989, le nombre d'immigrés en Italie, en Espagne et au Portugal, principalement maghrébins, était estimé entre 1,3 et 1,5 million (50). « Je pense comme François Mitterrand, que l'Europe ne peut pas achever sa construction avant d'avoir tenté de régler les problèmes explosifs qui s'accumulent au nord de l'Afrique et touchent à la démographie, au développement, à la religion, aux niveaux de vie (...). Pour garantir un certain degré de sécurité, il faut d'abord développer la coopération », déclarait le Premier ministre espagnol, M. Felipe Gonzalez, dans un entretien accordé au « *Monde* » du 20 novembre 1990. « D'où cette proposition que nous avons faite avec les Espagnols et que les Français soutiennent d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, une sorte d'Helsinki méditerranéen », poursuivait M. Gianni De Michelis dans l'interview citée.

Lancée en 1983, l'initiative française de coopération en Méditerranée occidentale n'avait alors trouvé aucun écho, les préoccupations des pays concernés étant alors autres. Reprise en 1988 dans le cadre d'un « Forum méditerranéen » franco-centré, elle a été élargie et modifiée, comme l'indiquent les déclarations du ministre italien, par l'Italie et l'Espagne, qui ont ainsi permis son émergence au niveau européen. En effet, la « Charte de Paris pour une nouvelle Europe », signée le 21 novembre 1990 par 34 chefs d'Etat ou de gouvernement de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, indique : « Nous poursuivrons (...) nos efforts pour renforcer la sécurité et la coopération en Méditerranée, en tant qu'élément important de la stabilité en Europe (...). Nous nous efforcerons, de concert avec ces pays, de réduire de façon substantielle l'écart de prospérité entre l'Europe et ses voisins méditerranéens ».

---

(50) Paul Moreva : « La mal-vie des jeunes dans des villes en crise », in *Le Monde Diplomatique*, décembre 1990.

A l'heure où la création rapide de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) laisse présager un traitement prioritaire des problèmes que pose l'Europe de l'Est à la CEE, ces promesses se concrétiseront-elles ? La Tunisie ne revendique rien de moins qu'une zone de « co-développement » maghrébo-européenne... dont le financement reste à trouver. Un facteur essentiel contribue à renforcer la prise de conscience des Européens, la croissance démographique en Afrique du Nord. A l'immigration européenne au Maghreb a succédé l'immigration maghrébine en Europe. Le CEE compte 16 millions d'immigrés extra-communautaires sur une population globale de 340 millions d'individus, soit une proportion modeste de 4,7 %. Pays à densité faible, la France éprouve d'énormes difficultés à obtenir des résultats satisfaisants à sa politique nataliste et le taux de fécondité général (1,81 enfant par femme en 1989) y reste inférieur au taux de renouvellement des générations, bien qu'il soit supérieur à celui des autres pays de la CEE (51). Dans ces conditions et compte tenu de son niveau de vie, la CEE devrait connaître dans les prochaines années une immigration de plusieurs millions de personnes, qui sera cependant sans commune mesure avec les vagues d'émigration européenne au siècle dernier.

Afin d'entretenir cette menace qui demeure sa carte maîtresse face à l'Europe, le Maghreb aurait pu, de façon désespérée, être tenté par la politique du pire, une politique nataliste. Il n'en est rien, puisque le Maroc et la Tunisie ont des taux d'accroissement naturel en 1985-1990 inférieurs à 3 % et que celui de l'Algérie, qui s'est infléchi avec plus de retard, est inférieur à 4 %, ces trois pays commençant à maîtriser leur natalité, mais continuant de juger leur croissance démographique trop rapide. On peut donc considérer qu'ils sont préparés à relever le défi du développement, s'ils reçoivent l'influx extérieur nécessaire. Ils suivent à cette fin une politique d'ajustement macro-économique, couplée à une libéralisation destinée essentiellement à rendre possible la diversification du financement de leur développement. Incapables désormais de l'assurer sur leurs ressources propres, ils rivalisent actuellement dans le jeu mondial de séduction des investisseurs étrangers, auquel se sont joints la plupart des pays du Tiers Monde à mesure qu'ils s'enfonçaient dans la crise économique durant la précédente décennie.

#### CONCLUSION

Les pays du Maghreb sont aujourd'hui entre intégration et marginalisation, du moins sur le plan économique : tel est le principal constat que l'on peut faire au terme de cette étude. Pas vraiment intégrés aux grands courants de l'économie mondiale, comme le montrent clairement la dépendance à sens unique par rapport à la CEE et la faiblesse des flux d'investissement direct industriel qui leur sont destinés ; pas vraiment marginalisés non plus, étant donné l'ampleur des flux humains entre les deux rives de la Méditerranée et les potentialités renforcées par les progrès récents (notamment en Algérie) en matière d'ouverture économique. Ajoutons que les

(51) *Le Monde*, 29 décembre 1990.

pays maghrébins voient les aspects désastreux de la marginalisation à leurs frontières méridionales, particulièrement perméables, et dans une certaine mesure à l'intérieur même de l'UMA avec la Mauritanie. Les pays du Maghreb ont ainsi sans aucun doute besoin des Européens — de leur marché, leurs technologies, leurs réseaux de commercialisation... — s'ils veulent accélérer leur développement, après une décennie 1980 marquée par une certaine stagnation et bien des remises en cause.

Dans l'autre sens, les Européens ne peuvent ignorer le Maghreb, à cause des flux migratoires, mais aussi du potentiel économique qu'il représente. Les prises de position italiennes et espagnoles à partir de 1990 sont significatives d'un élargissement de la prise de conscience de ces réalités, auparavant très limitée à la France.

L'Europe et le Maghreb sont ainsi des partenaires naturels, obligés, pourrait-on dire. Mais quelle sorte de partenaire l'un pour l'autre ? La divergence des préoccupations, des attentes d'un côté et de l'autre est à cet égard frappante : le but principal des Européens (au moins des Etats du sud de la CEE) dans leurs relations avec le Maghreb semble bien être d'éviter une pression démographique trop importante à leur « frontière » sud. Les préoccupations maghrébines s'expriment en revanche en termes de développement et d'intégration. Alors, dialogue de sourds ? Sans doute pas totalement, dans la mesure où le développement des pays du Maghreb est de plus en plus considéré comme « l'objectif intermédiaire » des gouvernements européens (l'aspect démographique restant l'objectif final), le raisonnement étant que plus il y a de développement au sud, moins nombreux seront les Maghrébins tentés par l'émigration.

Certaines initiatives récentes sont sans doute le signe d'une préoccupation accrue des décideurs publics européens en la matière ; il s'agit notamment de l'adoption le 10 octobre 1990 à Rome, suite à l'initiative française de coopération en Méditerranée occidentale, d'un projet de structure permanente de coopération dans cette région, réunissant les cinq pays de l'UMA et quatre de la CEE : Espagne, France, Italie, Portugal (« groupe des neuf »), Malte étant pays associé ; de la création d'un « Club financier méditerranéen » le 25 novembre 1990 à Aix-en-Provence, avec la participation de banquiers privés ; encore plus significative est la très vive augmentation de l'aide économique de la CEE au Maghreb pour la période 1992-1996 (52), décidée le 18 décembre 1990. On peut enfin remarquer que certains responsables publics européens se préoccupent de la relative faiblesse jusqu'à présent des investissements industriels directs à destination du Maghreb, comme le montre l'apparition récente d'incitations gouvernementales (lignes de crédit pour le partenariat d'entreprises maghrébines et européennes).

Au terme de ces réflexions, et au-delà de la réussite de toutes ces initiatives nouvelles, que peut-on souhaiter pour l'avenir ? Du côté des responsables maghrébins, sans aucun doute qu'ils poursuivent et accélèrent leur

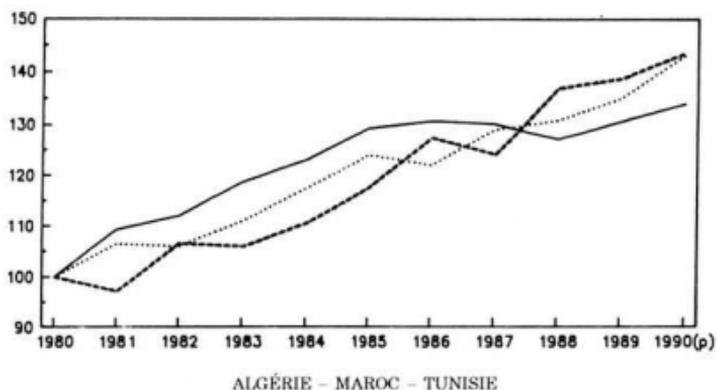
---

(52) L'aide totale de la CEE au Maghreb, comprenant les dons et les prêts de la Banque européenne d'investissements (BEI), a été fixée à 1,8 milliards d'Ecus pour la période 1992-1996, contre 786 millions pour la période 1987-1991 (+129 %).

projet d'Union du Maghreb Arabe, notamment dans le domaine de l'intégration douanière (facteur d'accélération des investissements industriels directs et surtout domestiques, et donc de la croissance), et également dans le but de renforcer en s'unissant leur poids politique. Il ne faut cependant pas perdre de vue que la tâche des pouvoirs publics maghrébins sera particulièrement délicate dans les années à venir, étant donné l'ampleur des contraintes de tous ordres, auxquelles pourrait venir s'ajouter le risque d'une dépendance accrue par rapport à l'Europe (en caricaturant : le Maghreb comme centre « offshore » de l'Europe); ce risque pourrait être contré notamment par la mise en valeur dans le cadre de l'UMA des richesses et potentialités sahariennes, ce qui tendrait à conférer au Maghreb l'épaisseur nécessaire à sa prise en compte par l'Europe en tant qu'entité autonome. Ce dernier aspect est justement le souhait que l'on peut formuler en ce qui concerne les responsables publics européens (nationaux et communautaires) : que le Maghreb soit pris en compte comme un partenaire de première importance de la CEE, et cela y compris dans les grandes décisions (intégration européenne, futures adhésions) qui se préparent. La Méditerranée est à la fois une frontière et un bassin. Il ne faudrait pas qu'elle devienne une ligne de fracture.

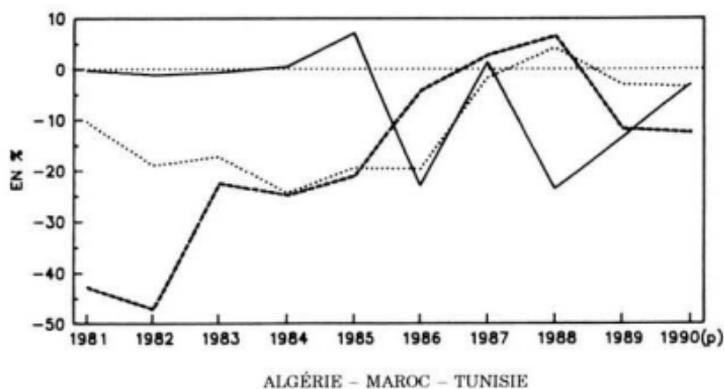
---

\* Les graphiques ont été réalisés par Muriel MARTY



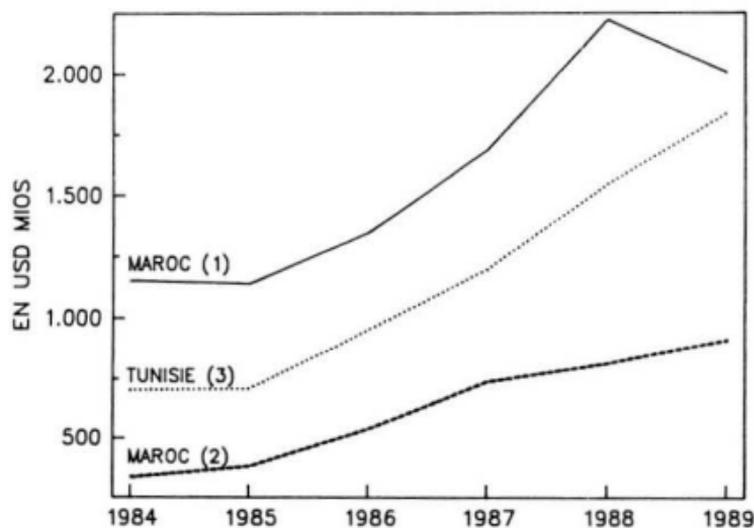
Sources : Banque Mondiale, FMI (IFS)  
Nos estimations pour 1990.

Graphique 1. - Évolution du PIB réel 1981-1990  
(Indice base 100 en 1980)



Sources : FMI (IFS)  
Nos estimations pour 1990.

Graphique 2. - Équilibre externe, mesure par le solde des paiements courants  
rapports aux recettes en devises, 1981-1990



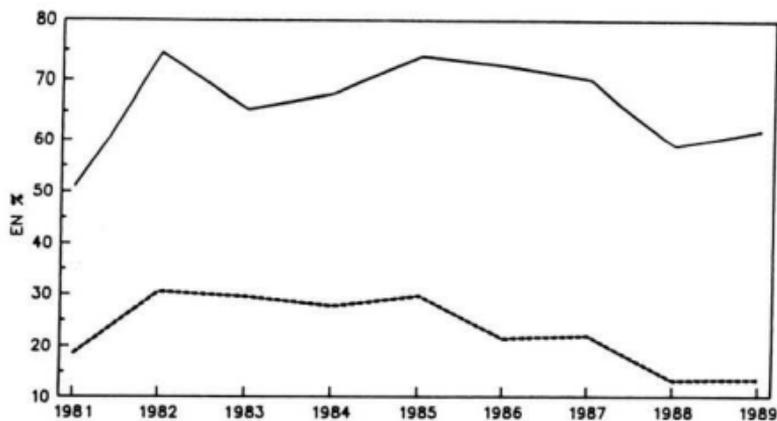
(1) Biens manufacturés dans une définition large (incluant en particulier l'acide phosphorique et les autres dérivés phosphorés).

(2) Produits finis non-alimentaires.

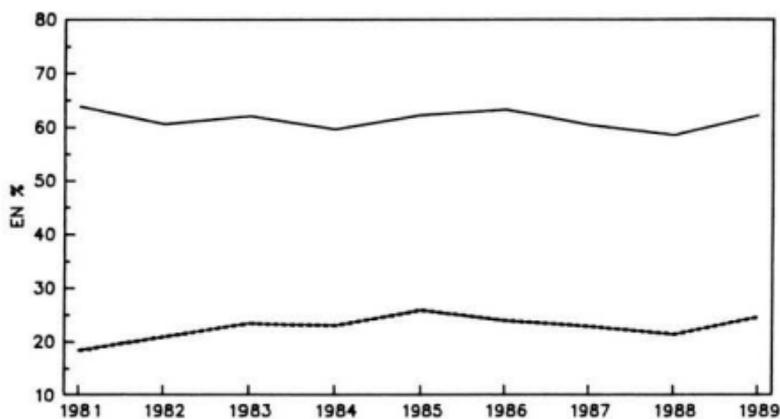
(3) Définition large.

Sources : BMCE (Maroc), estimations à partir de chiffres FMI (Tunisie).

Graphique 3. - Tunisie et Maroc :  
Exportations de biens manufacturés 1984-1989



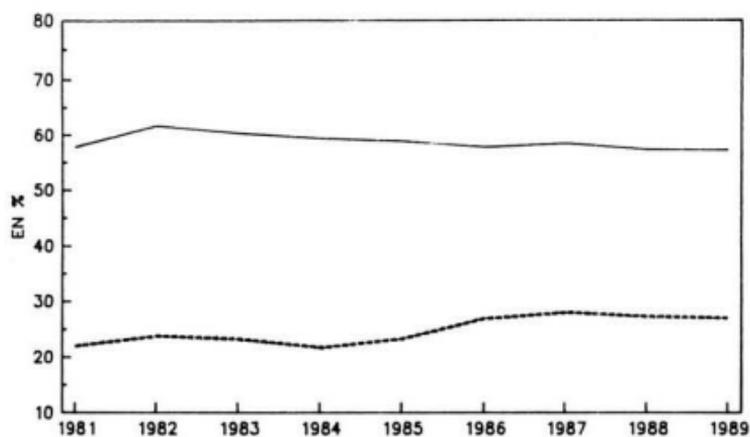
Graphique 4. - Part de la CEE et de la France dans les exportations de marchandises algériennes, 1981-1989



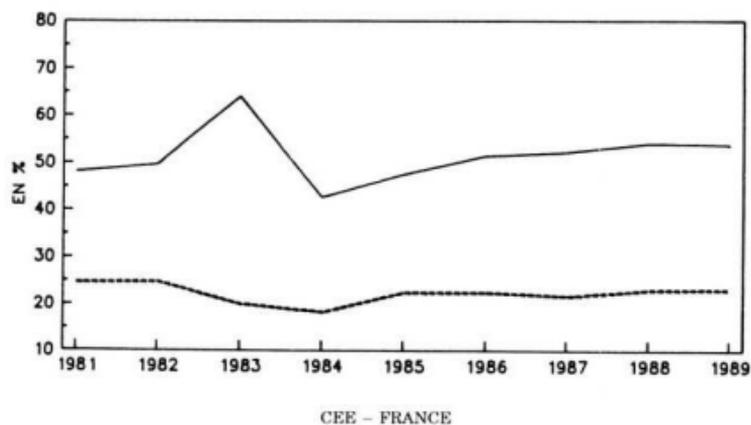
CEE - FRANCE

Source : FMI (DOTS).

Graphique 5. - Part de la CEE et de la France dans les importations de marchandises algériennes, 1981-1989



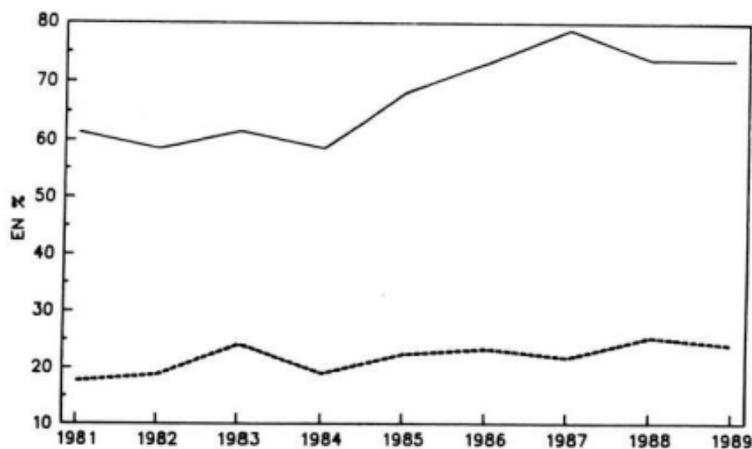
Graphique 6. – Part de la CEE et de la France dans les exportations de marchandises marocaines, 1981-1989



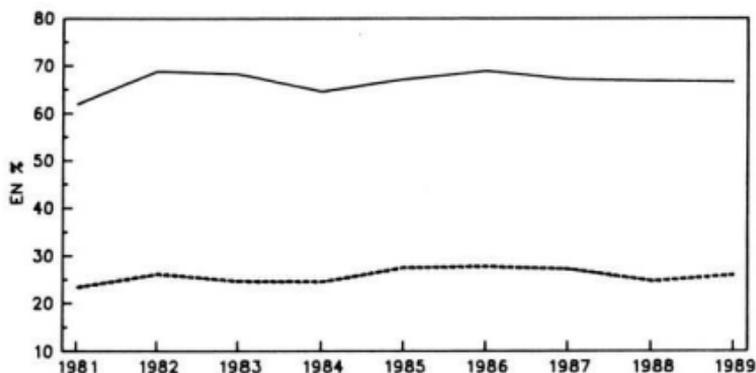
CEE – FRANCE

Source : FMI (DOTS).

Graphique 7. – Part de la CEE et de la France dans les importations de marchandises marocaines, 1981-1989



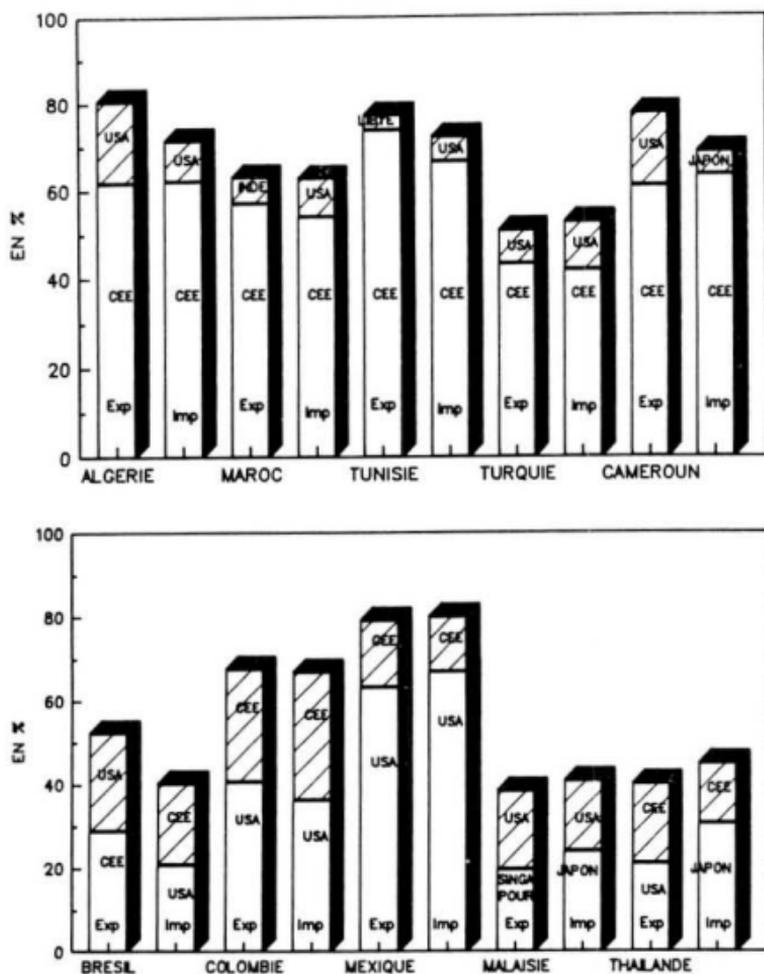
Graphique 8. - Part de la CEE et de la France dans les exportations de marchandises tunisiennes, 1981-1989



CEE - FRANCE

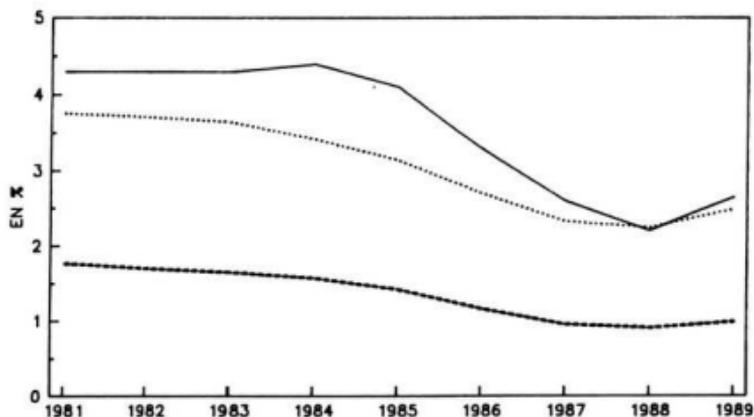
Source : FMI (DOTS).

Graphique 9. - Part de la CEE et de la France dans les importations de marchandises tunisiennes, 1981-1989

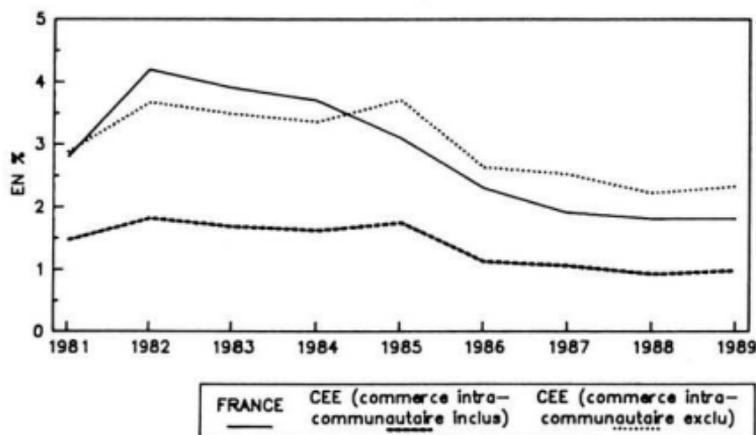


Source : FMI (DOTS).

Graphique 10. - Part comparée des deux principaux partenaires commerciaux en 1989 (la CEE étant considérée comme un tout)

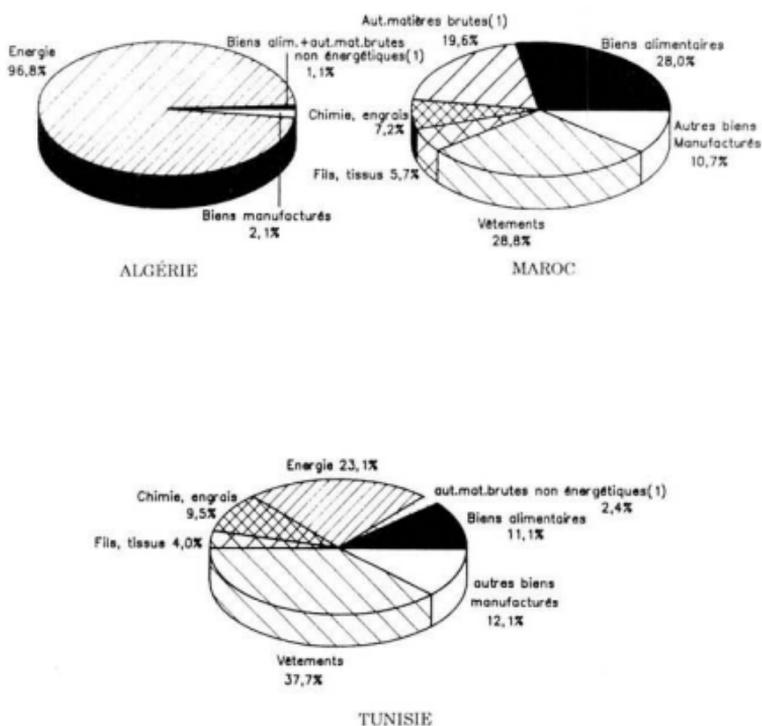


Graphique 11. – Part du Maghreb à 3 dans les exportations françaises et communautaires, 1981-1989



Source : FMI (DOTS).

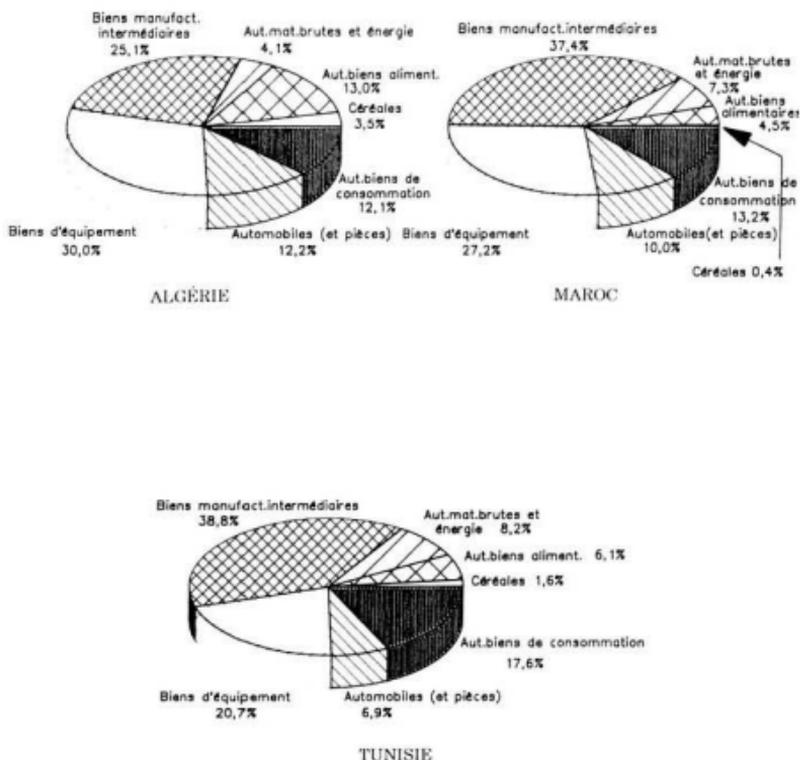
Graphique 12. – Part du Maghreb à 3 dans les importations françaises et communautaires, 1981-1989



(1) Notamment phosphates bruts.

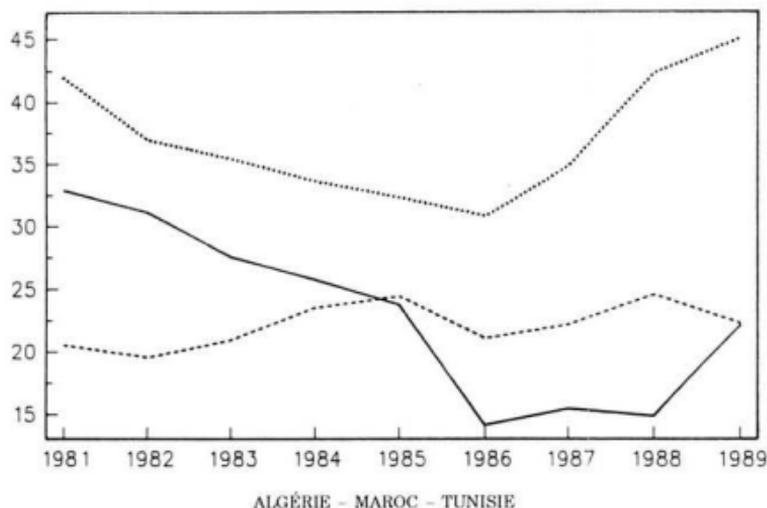
Source : Commerce extérieur 1987 par produit, OCDE 1989.

Graphique 13. - Décomposition sectorielle des exportations du Maghreb vers la CEE (1987)



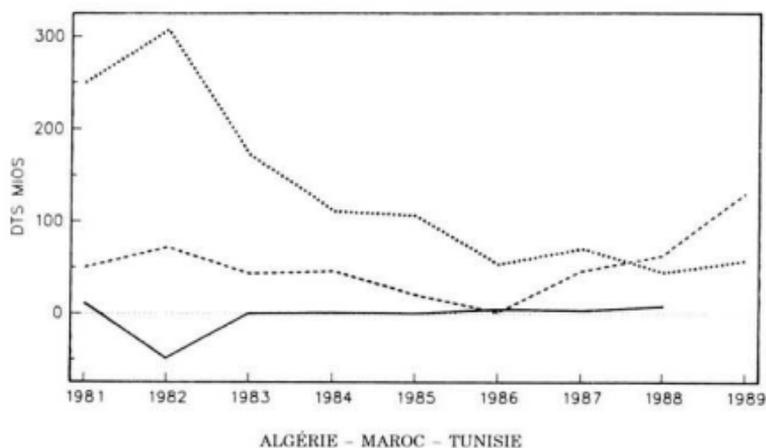
Source : Commerce extérieur 1987 par produit, OCDE 1989.

Graphique 14. - Décomposition sectorielle des exportations de la CEE vers le Maghreb (1987)



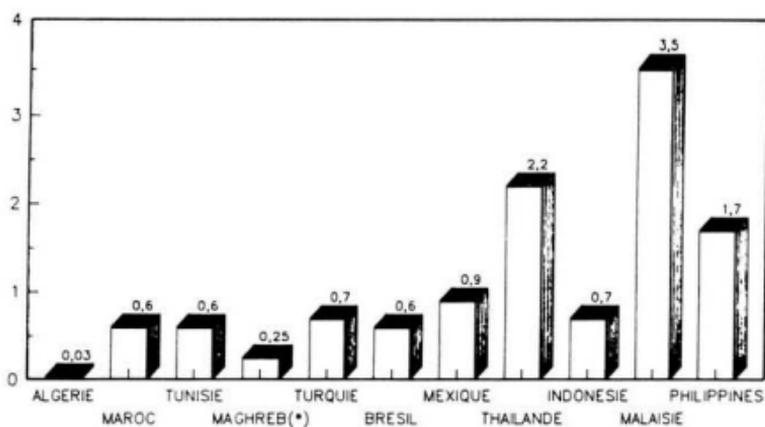
Sources : FMI (DOTS)

Graphique 15. - Propension à exporter mesurée par les exportations de biens et de services non-facteurs en % du PIB



Sources : FMI (IFS)

Graphique 16. - Investissements directs nets reçus (1981-1989)



(\*) Moyenne des trois pays.

Source : FMI (IPS) sauf Algérie : estimation.

Graphique 17. – Investissements directs :  
Une comparaison internationale  
(Investissements directs reçus en % du PIB, moyenne 1988-1989)